

PROJET DE SERVICE

2023-2027



SASLA FALAISE



10 rue du Marquis Ragues
14700 FALAISE

N° FINESS : 14 003 040 4

Table des matières

1. L'association.....	5
1.1 Présentation	5
1.2 Le projet associatif	5
1.3 Principes d'intervention	7
1.3.1 Autodétermination des personnes accompagnées.....	7
1.3.2 Dynamique de parcours des personnes accompagnées.....	8
1.3.3 Expression et participation des personnes accompagnées	8
1.3.4 Gestion des paradoxes.....	9
1.3.5 Modalités de régulation	9
2. Repères juridiques.....	10
2.1 Les obligations légales et réglementaires.....	10
2.2 La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques.....	11
2.3 Les orientations du schéma départemental	11
3. Présentation du service et ses missions	14
3.1 Contexte.....	14
3.2 Présentation du service.....	15
3.2 Les missions.....	19
3.3 L'arrêté d'autorisation	20
4. Présentation de la personne accompagnée et de son entourage	21
4.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées.....	21
4.2 L'évolution du public	23
4.3 Les relations avec l'entourage	24
5. Les besoins des personnes accompagnées	25
5.1 Besoins en matière de santé somatique ou psychique.....	25
5.2 Besoins en matière d'autonomie	25
5.3 Besoins pour la participation sociale	25
6. Les prestations d'accompagnement proposées.....	26
6.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	26
6.2 Prestation en matière d'autonomie	26
6.3 Prestations pour la participation sociale	26
6.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	27
6.5 Prestations indirectes.....	27

7. Déclinaison de l'offre de services	28
7.1 L'accompagnement à la santé	28
7.2 L'accompagnement à la participation sociale.....	29
7.3 Les activités collectives	31
7.4 L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	32
7.5 Les prestations liées à l'hébergement (hébergement et SAVS).....	33
7.6 L'accès aux loisirs et aux vacances	34
7.7 Le travail avec les familles (participation familiale)	34
7.8 La prise en compte de la vie affective, amoureuse et sexuelle	35
7.9 L'accompagnement de l'avancée en âge	37
8. L'organisation du service.....	39
8.1 La personne au centre de son projet de vie	39
8.2 La démarche de stage	39
8.3 La procédure d'admission	41
8.4 Les modalités d'accueil.....	41
8.5 Le processus du projet personnalisé	42
8.6 Le processus de sortie.....	44
8.7 L'ancrage des activités dans le territoire	45
8.8 La transversalité	49
8.9 Les Evènements indésirables.....	50
8.10 Diffusion des recommandations de l'HAS au sein de l'établissement.....	51
8.11 Communication et coordination interne	52
9. Les ressources humaines.....	54
9.1 Professionnels et compétences mobilisées	54
9.2 Gestion des ressources humaines	57
10. Les axes d'amélioration du projet.....	59
10.1 Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet de service.....	59
10.2 Les axes d'amélioration	59
Annexes	63
A1. Schéma de l'organisation de la qualité.....	64
A2. Glossaire	65
A3. Sources documentaires.....	65
A4. Projet équilibre alimentaire.....	66

Introduction

Le projet de service, outre la description des prestations, de nos engagements et des personnels qui y contribuent, donne les orientations pour les 5 années à venir. Il s'appuie sur notre savoir-faire dans le respect de la réglementation.

Les équipes sont au cœur des évolutions dédiées au parcours des personnes accompagnées. C'est donc tout naturellement que les professionnels ont participé à la construction de ce projet de service au travers de multiples groupes de travail. Les familles/proches aidants/responsables légaux, les jeunes/adultes ont été aussi associés à la réflexion. Enfin, sur certains thèmes, les partenaires ont été consultés.

Nous allons donc témoigner dans ce projet de service :

- **des offres de service qui concourent à un accompagnement de qualité ;**
- **de l'organisation du service et des acteurs qui participent à l'accompagnement ;**
- **des axes d'amélioration ouvrant des perspectives d'évolution.**

Le décret du 9 mai 2017 réinterroge les autorisations des établissements et services. Il vient conforter la volonté de passer d'une logique de places à une logique de parcours de la personne accompagnée, en conformité avec les préconisations du rapport Piveteau « zéro sans solution » de juin 2014.

Notre Association, l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise, est attentive aux situations individuelles des personnes en situation de handicap sur le territoire qu'elle dessert. De plus, la qualité de vie, inclusive ou protégée, des personnes accompagnées dans les établissements et services de l'Association est une priorité.

De ce fait, l'Association s'engage dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous ». Dans cette continuité, pour assurer une fluidité et une personnalisation des parcours, pour faire du lien entre les besoins des personnes accompagnées et les réponses qui leur sont apportées, nous nous engageons dans les outils du projet SERAFIN PH.

Nous proposons de faire évoluer nos pratiques selon les attentes et les besoins des personnes accompagnées. Nous continuerons à être attentifs à l'optimisation de notre offre de services dans le respect de nos valeurs associatives : **Engagement, Epanouissement et Créativité**. Ces valeurs, inscrites dans le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), signé le 25 mars 2019, seront affirmées tout au long de ce projet autour des piliers fondamentaux que sont :

- le pouvoir d'agir de la personne,
- le respect des droits fondamentaux,
- l'approche inclusive,
- la réflexion éthique.

1. L'association

1.1 Présentation

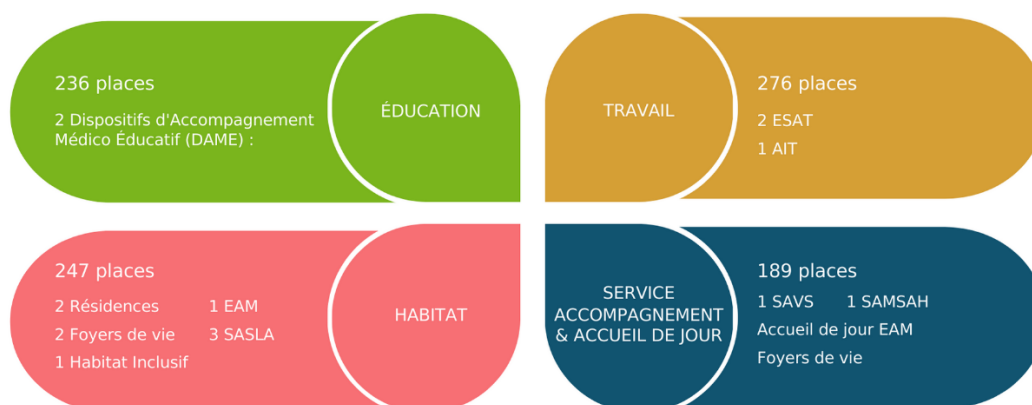
L'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise regroupe toutes les personnes physiques et morales qui appartiennent ou s'intéressent à des familles ayant un ou des enfants, un ou des parents, présentant un handicap intellectuel, psychique, un polyhandicap ou un trouble neuro-développemental. L'association à but non lucratif est affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique par décret du 30 mars 1963.

L'association intervient sur les secteurs géographiques du Pays d'Auge et du Pays de Falaise. Elle peut également étendre ses actions sur l'ensemble du département du Calvados par la création de services à vocation départementale.

Ses missions sont :

- Défendre les intérêts moraux et matériels des personnes ayant un handicap et de leur famille, en intervenant notamment auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales ou locales et des instances judiciaires.
- Animer et développer l'esprit d'entraide et de solidarité entre les familles.
- Concevoir, créer, adapter, développer et gérer les établissements et services nécessaires au meilleur développement des personnes en situation de handicap, dans une dynamique d'insertion sociale incluant des actions dans les domaines scolaires, professionnels, culturels et sportifs.

L'association gère **16 établissements et services**, répartis en quatre secteurs d'activités pour **948 places**. Au 31/12/2021, l'association compte **365 salariés**.



1.2 Le projet associatif

Le projet associatif, c'est l'esprit, l'âme et le fil « rouge » de l'association. C'est un document qui définit ce que les adhérents, mais aussi tous ceux qui travaillent et contribuent à la vie de l'association, salariés et bénévoles, partagent en termes de valeurs et d'objectifs.

Le projet associatif 2022-2026 s'appuie sur 3 valeurs : **l'Engagement, l'Épanouissement et la Créativité.**

Chaque valeur a été déclinée en orientations et en actions pour nos « parties prenantes » : les personnes accompagnées, les familles et amis, les salariés et les partenaires. Les 12 objectifs généraux du projet associatif sont :

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES 	Engagement	1	Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie.
	Épanouissement	2	Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être
	Créativité	3	Adapter notre offre et développer des projets innovants pour répondre aux besoins et attentes.

LES FAMILLES ET LES AMIS 	Engagement	4	Accueillir et accompagner les familles.
	Épanouissement	5	Renforcer le lien avec les familles et soutenir les aidants.
	Créativité	6	S'assurer de la pérennisation et du développement de l'association.

LES SALARIÉS 	Engagement	7	Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité.
	Épanouissement	8	Œuvrer pour une qualité de vie au travail.
	Créativité	9	Soutenir l'initiative et la créativité des salariés.

LES PARTENAIRES 	Engagement	10	Travailler en réseau partenarial.
	Créativité	11	Coconstruire avec les partenaires des projets communs.

OBJECTIF TRANSVERSAL Renforcer l'efficacité d'organisation et de gestion			
--	--	--	--

Le projet associatif détaillé est accessible sur le site internet www.apaeipapf.fr

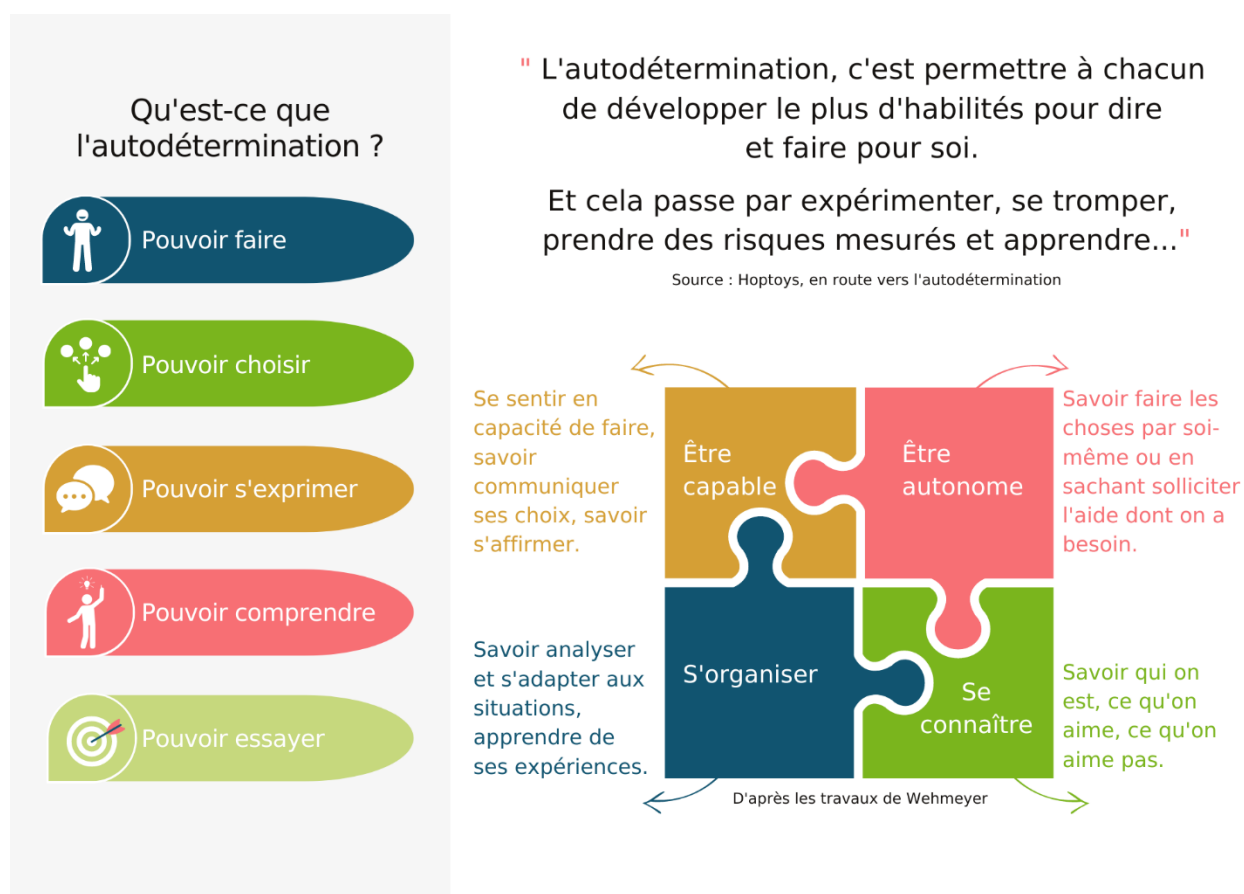
1.3 Principes d'intervention

Sur chaque établissement et service, l'intervention des professionnels vise à accueillir et accompagner chaque personne :

- Dans le respect de sa singularité
- Dans le respect de ses choix
- Dans le respect de ses droits fondamentaux
- Dans la co-construction de réponses à ses besoins et à ses attentes
- En permettant une fluidité de son parcours
- Dans une visée inclusive

L'association s'engage fortement autour de ces principes d'intervention.

1.3.1 Autodétermination des personnes accompagnées



Ce concept porté par l'Unapei est repris par l'association pour devenir incontournable au sein des établissements et services.

L'autodétermination, c'est « *avoir le pouvoir de décider soi-même* ». Pour être actrice de sa vie, la personne accompagnée, ainsi que son entourage, doit avoir la garantie :

- Que son projet sera adapté à ses attentes et à ses besoins
- Qu'elle sera au centre des questionnements
- Qu'elle sera écoutée quelles que soient ses capacités
- Qu'elle fera des choix sans contrainte, ou influence externe

Toute cette démarche a vocation à promouvoir la qualité de vie et l'épanouissement de la personne accompagnée. Telle est la préoccupation majeure de l'association, qui met tout en œuvre pour y parvenir : accompagnement des professionnels, personnalisation et co-construction des projets, développement du rôle des CVS, sensibilisation à la bientraitance pour tous les professionnels.

1.3.2 Dynamique de parcours des personnes accompagnées

L'association est attachée à la dynamique de parcours pour répondre aux besoins et attentes de la personne accompagnée à tout moment de sa vie.

Cette démarche passe notamment par la coordination, la co-construction du projet personnalisé et la participation active de la personne.

Les besoins de la personne accompagnée, qu'ils soient explicites, implicites ou latents sont recherchés. Ils sont parfois complémentaires aux besoins identifiés par l'équipe interne et les partenaires externes, ainsi que par l'entourage de la personne. Le projet se doit d'être respectueux de la singularité de la personne.

La transmission de l'information est également une donnée importante à prendre en compte dans la dynamique de parcours. Le recueil des données, leur transmission, leur conservation, leurs modalités de mise en œuvre respectent la réglementation en vigueur.

L'association met tout en œuvre pour assurer un accompagnement centré sur l'individualisation de l'accompagnement, dans une dynamique de fluidité des parcours.

1.3.3 Expression et participation des personnes accompagnées

Que ce soit sur le plan individuel, dans la recherche de la participation active de la personne accompagnée à l'élaboration de son projet, ou sur le plan collectif, avec un rôle fort des CVS au sein des établissements et services, l'expression et la participation des personnes accompagnées sont constamment recherchés.

L'association met un point d'orgue à cette démarche. Deux représentants du Conseil d'administration sont désignés dans chaque établissement et service et participent activement à chaque réunion. Les élections des membres du CVS ont lieu tous les 3 ans.

La participation est un droit et non une obligation. L'association mène une politique institutionnelle incitant les établissements et services à développer toute forme de participation. Il s'agit d'une démarche stratégique qui s'inscrit dans la durée.

Le service est le niveau qui est plébiscité pour mettre en œuvre cette participation, à travers des outils tels que :

- Groupes de travail / commissions : personnes accompagnées / proches aidants / familles / représentants légaux sont invités à participer
- Enquêtes de satisfaction : mises en œuvre régulièrement
- Boîte à idées à l'entrée des établissements/services

1.3.4 Gestion des paradoxes

La loi édicte des principes qui sont parfois compliqués à mettre en œuvre au sein des établissements et services, en raison de la mise en perspective de l'intérêt de la personne accompagnée (liberté d'aller et venir, individualisation, exercice de la citoyenneté...) face aux contraintes imposées au service (sécurité des locaux et des personnes, règles de vie collective...)

L'association prend pleinement la mesure de ces injonctions paradoxales pour trouver un juste équilibre entre la protection et l'autonomie.

Les professionnels sont sensibilisés à cette approche dans le cadre de réunions institutionnelles, de réunions d'équipe, de groupes de travail. La réflexion et les pratiques professionnelles permettent de trouver un positionnement éthique et technique.

1.3.5 Modalités de régulation

Les principes généraux d'intervention permettent de gérer des situations individuelles. Il est utile d'organiser des modalités de régulation pour permettre de réfléchir à des situations plus complexes.

Les questionnements éthiques peuvent être abordés dans des réunions d'analyse des pratiques dans chaque établissement et service, ainsi qu'entre établissements et services de l'association.

L'association, dans le cadre de son Projet associatif, souhaite renforcer cette démarche et en faire une action prioritaire.

2. Repères juridiques

2.1 Les obligations légales et réglementaires

Les actions de l'ensemble des établissements et services de l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise s'inscrivent dans le cadre des lois et décrets régissant le fonctionnement des dispositifs d'accompagnement médico-social de personnes en situation de handicap, notamment :

- **Loi n° 75-535 du 30 juin 1975**, dite d'orientation en faveur des personnes handicapées ;
- **Loi du 2 janvier 2002**, rénovant l'action sociale et médico-sociale avec la promotion des droits des personnes et l'évaluation de la qualité ;
- **Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004**, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- **Loi du 11 février 2005**, relative à l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, reconnaissant le projet de vie et les droits à la compensation du handicap ;
- **Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009**, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires : modernisation des établissements de santé, amélioration de l'accès à des soins de qualité, prévention et santé publique, organisation territoriale du système de santé ;
- **Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015**, relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- **RGPD : règlement (UE) du 27 avril 2016**, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- **Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 – article 89**, dite de modernisation de notre système de santé ;
- **Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019**, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- **Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 – article 23**, crée l'article L119-1 du CASF, instituant une définition législative de la maltraitance en ESMS ;
- **Décret n° 2022-695 du 26 avril 2022**, modifiant le décret n° 2021-1476 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESMS.

2.2 La prise en compte des recommandations de bonnes pratiques

Lors de la réflexion préalable à l'écriture de ce projet de service, pour définir les critères de qualité de l'intervention auprès des personnes en situation de handicap, nous avons pris en compte les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute

Autorité de Santé sur les thématiques suivantes :

- Bienveillance
- Qualité
- Point de vigilance et prévention des risques
- Troubles Envahissants du Développement (TED)
- Ouverture et partenariat
- Qualité de vie

2.3 Les orientations du schéma départemental

Le département du Calvados a rédigé un schéma de l'autonomie (2019 – 2023) orienté vers la modernisation et l'innovation, intitulé « *Bien vieillir et mieux vivre son handicap dans le Calvados* ».

L'objectif est d'être au plus proche des réalités territoriales et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles.

L'offre est centrée sur les personnes concernées, avec une attention particulière sur leurs besoins pour y apporter les réponses correspondant au mieux aux attentes. Ainsi, les enjeux sont de préparer l'avenir et d'anticiper les évolutions des pratiques pour proposer un accompagnement plus fluide et qualitatif.

Le projet de service prend en compte les orientations définies par le schéma départemental des personnes en situation de handicap du Calvados, qui se déclinent ensuite en actions :

- Faciliter l'accès à l'information pour les usagers et leurs aidants,
- Développer des actions de prévention, de soutien et d'accompagnement des aidants,
- Favoriser la vie dans la cité,
- Améliorer la qualité d'accueil au sein des établissements et services médico-sociaux,
- Adapter les conditions d'hébergement et de prise en charge aux besoins,
- Améliorer le quotidien des personnes handicapées vieillissantes, des personnes autistes et celles présentant des troubles psychiques,
- Développer l'habitat inclusif et les structures intermédiaires,
- Faciliter les parcours enfant/adulte handicapés et les transitions domicile/établissement.

Les orientations du Schéma Régional de Santé

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires a profondément modifié les modalités de l'action publique dans le domaine de la politique de santé, qui intègre non seulement les soins mais aussi la prévention et les accompagnements médico-sociaux.

Cette transversalité dans la définition et la mise en œuvre de la politique de santé vise à permettre une meilleure articulation dans les interventions auprès des personnes en situation de handicap et à améliorer la fluidité du parcours de vie et de soins.

Le Schéma Régional de Santé (SRS 2018 - 2023) est un outil spécifique qui s'inscrit dans une démarche unifiée.

Ce schéma est unique. Quelles que soient les populations ou les pathologies, l'action se structure autour des objectifs suivants : la prévention, la promotion de la santé, le dépistage, le diagnostic, les soins, la prise en charge de l'accompagnement.

Les objectifs spécifiques sont déclinés dans le but de concilier les impératifs de qualité et de sécurité, avec les enjeux de proximité et d'accessibilité. La visée est de renforcer l'efficacité des organisations, l'information et la formation des professionnels, la coordination des politiques publiques, la transformation de l'offre en santé et la coordination des acteurs au service de la fluidité des parcours.

Les orientations suivantes du SRS ont été prises en compte lors de la préparation du projet de service :

- Permettre l'accès des personnes en situation de handicap aux programmes de prévention, promotion de la santé ;
- Organiser une stratégie ciblée vers les plus vulnérables ;
- Rendre l'utilisateur acteur de sa santé ;
- Accompagner les aidants ;
- Renforcer la communication et la formation auprès des acteurs de santé et des usagers sur les droits ;
- Garantir à l'utilisateur l'accès à une offre de services en santé de proximité à chaque étape de son parcours de vie, tout en conciliant qualité et sécurité ;
- Améliorer l'information des professionnels de santé sur l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale existante ;
- Assurer la formation des professionnels en cohérence avec les besoins de santé des usagers ;
- Favoriser l'innovation à la fois en termes d'organisation et de pratiques professionnelles : développement des coopérations et du partage de compétences ;
- Améliorer la connaissance des besoins du public et promouvoir des outils partagés ;
- Garantir la fluidité des parcours par la transformation ;
- Assurer la fluidité des parcours par des modalités d'intervention coordonnées des acteurs ;
- Accès à la prévention, promotion de la santé et aux soins ;
- Accompagnement adapté en structure médico-sociale ;
- Repérage / dépistage / diagnostic (enfants et adultes) et interventions précoces ;
- Développer les réponses inclusives ;
- Pair-aidance, soutien, guidance et accompagnement des aidants.

Le PRIAC (2019 – 2023), outil de programmation régional et pluri-annuel, organise l'offre médico-sociale : créations, extensions et transformations de places.

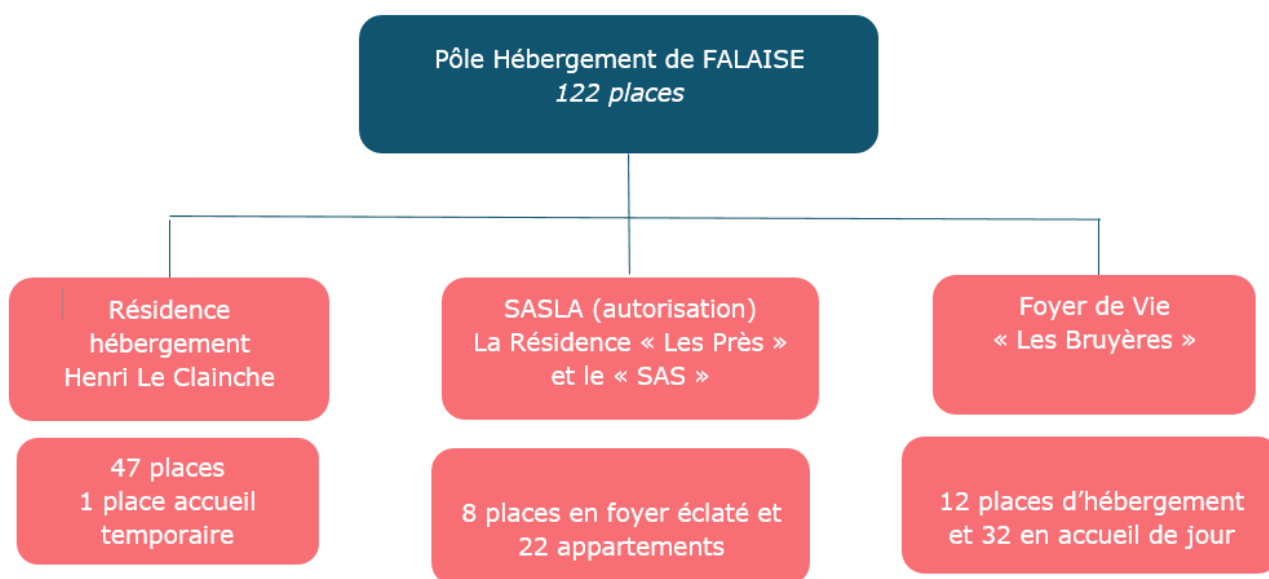
3. Présentation du service et ses missions

3.1 Contexte

Le service SASLA s'inscrit dans une dynamique de pôle hébergement depuis 2017. C'est également en Janvier 2017 que le Conseil Départemental du Calvados a requalifié, au travers d'un arrêté de renouvellement, le foyer éclaté « la Résidence Les Prés » et le Service d'Appartement Supervisé en un seul Service d'accompagnement et de Suivi en Logements Autonomes (SASLA).

Les budgets de ces deux structures, jusqu'alors distincts, ont fusionnés en un budget unique, mutualisant les moyens et les effectifs autorisés par le Département.

Le Complexe d'hébergement pour adultes est formé aujourd'hui d'une structure : la Résidence Henri Le Clainche et d'un service : le SASLA et accueille aujourd'hui au total 77 personnes et une personne en accueil temporaire.



En janvier 2017, l'Association affiche sa volonté de créer un Pôle Hébergement sur le secteur géographique de FALAISE. Sont ainsi réunis :

- la Résidence Hébergement Henri le Clainche,
- le SASLA,
- le Foyer de Vie « Les Bruyères » - situé à SAINT PIERRE DU BÛ,
- les Ateliers Occupationnels « des Bruyères » - situé à FALAISE.

La Direction est commune à l'ensemble de ses structures et services.

PARCOURS PÔLE HÉBERGEMENTS FALAISE



3.2 Présentation du service

Budget de fonctionnement et gestion :

Le Département du Calvados assure la prise en charge au titre de l'aide sociale des frais d'hébergement des adultes handicapés accueillis en établissement spécialisé.

La législation prévoit également (Décret n°77-1547 et 77-1548 du 31 décembre 1977), une contribution financière des adultes, à l'aide des ressources qu'ils perçoivent au titre de salaire, d'allocation ou autres, sous réserve qu'ils puissent conserver à disposition un montant minimum déterminé suivant leur situation.

Selon son patrimoine, le bénéficiaire paie une contribution mensuelle (voir document du Conseil Départemental en annexe du livret d'accueil et du contrat de séjour)
La personne accueillie peut avoir le statut d'interne de semaine, si elle part en famille chaque week-end, ou voir le statut d'interne à temps complet.

Dans tous les cas, elle bénéficie d'une autorisation de 30 jours d'absence à l'année pour convenance personnelle.

La situation géographique :

Le SASLA se situe au sud de FALAISE, ville historique de 7 968 habitants. L'APAEI des Pays d'Auge et de Falaise est à ce jour le 2^{ème} employeur de la commune.

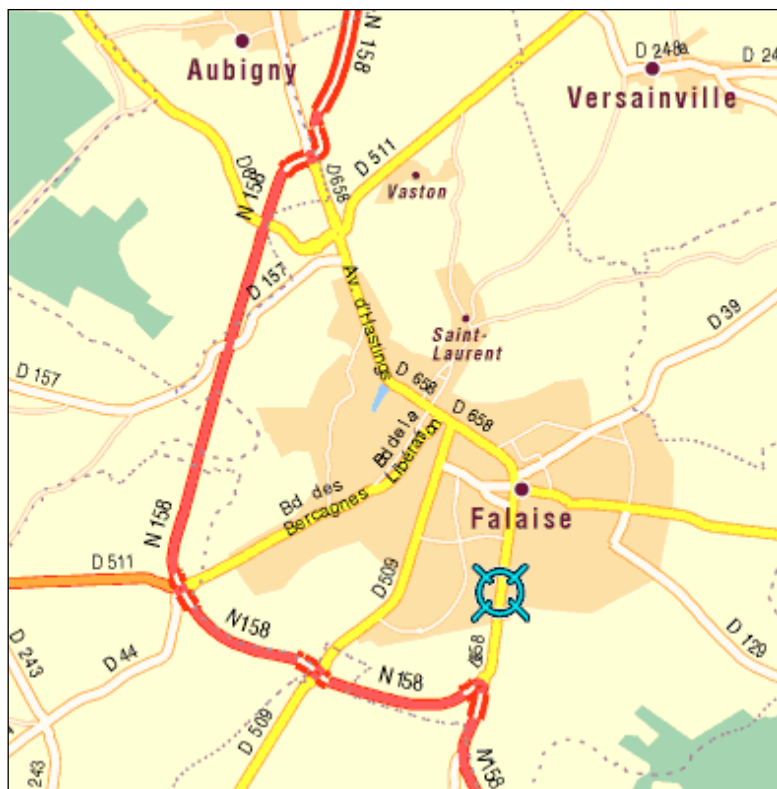


Figure 1 : Plan d'accès

Les locaux

La Résidence « Les Prés »

Cette grande maison est située en ville, dans le quartier de Guibray, très bien pourvu en commerces de proximité.

Les personnes, au nombre de 8, peuvent y vivre en semi-autonomie, avec un accompagnement éducatif en soirée au retour de l'ESAT et les week-ends. Elles sont en autonomie la nuit et le matin.



Les appartements du Collectif d'Habitation

L'infrastructure de la Résidence Henri Le Clainche, réalisée en 1994, bénéficie de locaux bien adaptés à l'apprentissage à l'autonomie, par l'existence à l'étage de trois des pavillons de 12 grands studios individuels.

Les adultes, tout en étant protégés, peuvent être mis ponctuellement en situation réelle de semi autonomie (selon leur projet personnalisé) aussi bien en terme de vie quotidienne qu'en terme de solitude, handicap majeur à une bonne réussite d'intégration. Grâce à ce nouvel outil, de nouveaux besoins ont émané d'un petit groupe de personnes pourtant d'un niveau très relatif.

Nous tentons alors le 01-10-1996 de mettre en situation expérimentale de semi autonomie 4 adultes dans les deux ex-appartements de fonction rattachés à la Résidence Henri Le Clainche. Le « Service Appartements Supervisés », dit « SAS », naît à ce moment.

Un an plus tard, le 01-09-1997, les premières personnes du SAS sortent de l'enceinte de la Résidence Henri Le Clainche.

Le SAS s'étend en septembre 1998 à 10 places. Une nouvelle vague de sorties se réalise en juillet 1999, le SAS passe alors à 15 places. Cette nouvelle vague est limitée en termes de niveau de compétence.

Au total, l'expérience aura été concluante pour la moitié des bénéficiaires, tandis que pour l'autre moitié la démarche intégrative en appartements supervisés se solde par un échec. Le niveau à atteindre s'avère trop élevé. L'union des compétences ne répond qu'en partie à l'objectif visé, l'étape est trop dure et doit être corrigée.

A partir de 2000, le SAS montre ses limites. Quelques adultes se trouvent en situation d'échec à leur intégration. Le degré de protection des personnes fragiles s'avère être insuffisant.

Après une analyse critique de la situation, nous considérons que la prise de risque ne pouvait pas être prolongée, pour mise en danger des personnes et inadéquation de notre réponse aux besoins de quelques adultes concernés. Nous proposons l'idée de créer un type d'habitat différent, plus sécurisé, mais maintenu en milieu ouvert. Alertée par cette analyse critique, l'Association acquiert alors un terrain situé en limite du centre-ville de Guibray, au quartier Sud de FALAISE, centre commercial éloigné des zones urbaines à risque.

Ce terrain permettra la construction d'un habitat adapté et conçu avec les usagers par une extension de ce quartier de FALAISE. La période d'expérimentation se solde par un passage en CROSMS pour un agrément de 22 places, obtenu en 2005.

Ce service devient alors une étape importante dans la dynamique de parcours des personnes accompagnées qui souhaitent accéder à des services de type SAVS ou encore une sortie vers le milieu ordinaire.



11 personnes peuvent vivre dans ces appartements à proximité les uns et des autres, ce qui favorise les échanges et invitations. Ce lieu sert d'apprentissage à la vie en autonomie, avant de prendre sa totale indépendance en appartement en ville. Un bureau est situé dans le douzième logement. Les logements sont assez grands pour recevoir des couples. Actuellement quatre couples vivent dans ces logements.

Souvent, après avoir pris de l'assurance, c'est la personne accompagnée qui fait elle-même la demande de quitter cet espace protégé et d'accéder à un appartement dans le centre de FALAISE.

Les appartements dans la ville de Falaise.



Exemple de lieu sécurisant – Résidence Hastings.

Les éducateurs du service accompagnent les adultes dans la recherche d'un appartement dans un quartier relativement « calme », avec si possible des entrées privatives et sécurisées.

L'accompagnement est à ce moment-là repensé en termes de temps d'accompagnement éducatif, l'objectif est que la personne suivie puisse prendre ses repères, puisse se créer un réseau, ceci avant de pouvoir sortir du Service avec un accompagnement SAVS ou selon son choix, sans accompagnement.

La nature de l'agrément :

Aide Sociale

La capacité d'accueil :

La capacité est de 30 résidents avec l'espoir d'obtenir à l'avenir une place d'accueil temporaire, située à la Résidence Les Prés.

La population accueillie :

Le SASLA est destiné aux personnes en situation de handicap âgées de 20 à 60 ans, atteintes de déficience à prédominance intellectuelle, avec ou sans troubles associés, permettant cependant une adaptation aux rythmes et aux activités du service.

Par convention avec le Préfet du Calvados, l'Association s'est engagée à recevoir, héberger et encadrer dans ce service des adultes en situation de handicap, des deux sexes, bénéficiaires de l'aide sociale, exerçant une activité dans le cadre d'une structure de travail protégé, de type ESAT ou atelier protégé.

3.2 Les missions

A partir des besoins de la population accueillie, prenant en compte le projet associatif et les obligations légales, le SASLA étaye ses objectifs et ses missions. Les missions éducatives sont mises en œuvre de manière globale dans notre fonctionnement et adaptées à chaque personne au travers des projets personnalisés.

Les missions :

- Accompagner dans un hébergement collectif ou individuel des travailleurs de l'ESAT, n'ayant pas encore une autonomie suffisante pour accomplir seuls certains actes nécessaires de la vie courante (pour certains le budget, pour d'autre l'entretien du linge, ou encore l'insertion sociale)
- Assurer et garantir la sécurité des personnes accompagnées, tant psychiquement que physiquement (santé, développement personnel, autodétermination)
- Permettre l'accès à un espace de vie privatif, individuel ou dans un collectif et de les aider à s'y investir (mobilier, objets utilitaires et décorations personnels...) et de garantir le respect de leur intimité.
- Apporter le soutien éducatif pour valoriser et renforcer leurs compétences par l'apprentissage.
- Accompagner les personnes au développement de leur sens critique, de leur responsabilisation (les rendre acteur de leur vie en renforçant la capacité à faire des choix pour eux même)
- Renforcer leur rôle d'adulte et de citoyen (les insérer dans la société : valoriser leur rôle social, faire valoir leurs droits et leurs devoirs...)
- Accompagner les personnes concernant leurs droits à avoir une vie affective et sexuelle.

- Proposer des activités de loisirs, de sport, de culture et d'actions spécifiques favorisant l'intégration sociale et le bien-être.
- Favoriser l'expression et la participation, en prenant en compte leurs droits et leur liberté.
- Assurer la confidentialité des données concernant chacune des personnes.
- Favoriser l'émergence d'un parcours à travers un processus d'hébergement, en lien avec les différentes formes d'hébergement à l'échelle du Pôle Hébergement.

Autre mission ponctuelle :

- Compte tenu de l'absence d'une chambre d'accueil temporaire, nous avons la possibilité de proposer une solution transitoire lorsqu'une personne accompagnée se trouve en difficulté dans son logement, en lui proposant une chambre « d'ami » à la Résidence « Les Prés » pour ne pas interrompre la prise en charge et la mettre en sécurité dans le groupe.
- Nous nous devons de continuer l'accompagnement tant qu'une place dans un établissement en adéquation avec leur orientation ne leur est pas proposée, notamment quand l'étape de la retraite s'impose aux adultes.

Missions envers la famille de la personne :

- Faciliter le maintien des liens familiaux tout en garantissant à la personne son statut d'adulte.
- Conseiller, si elle le désire, la famille dans ses démarches administratives.

Missions envers les professionnels :

- Encourager la formation professionnelle.
- Promouvoir l'analyse des pratiques professionnelles.
- Evaluer et réajuster les prestations d'accompagnement.
- Evaluer et réajuster l'organisation interne et le fonctionnement.
- Développer les notions de partenariats et réseaux.

3.3 L'arrêté d'autorisation

Nom établissement	Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome
N° FINESS	14 003 040 4
Catégorie d'établissement	446 – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
Mode de financement	08 – PCD
Date d'autorisation	19/12/2016
Date de fin de l'autorisation	03/01/2032

Code discipline d'équipement	Code clientèle	Mode de fonctionnement	Capacité autorisée
509 – Accompagnement à la Vie Sociale des adultes handicapés	010 – Tous types de déficiences	16 – Prestation en milieu ordinaire	30

4. Présentation de la personne accompagnée et de son entourage

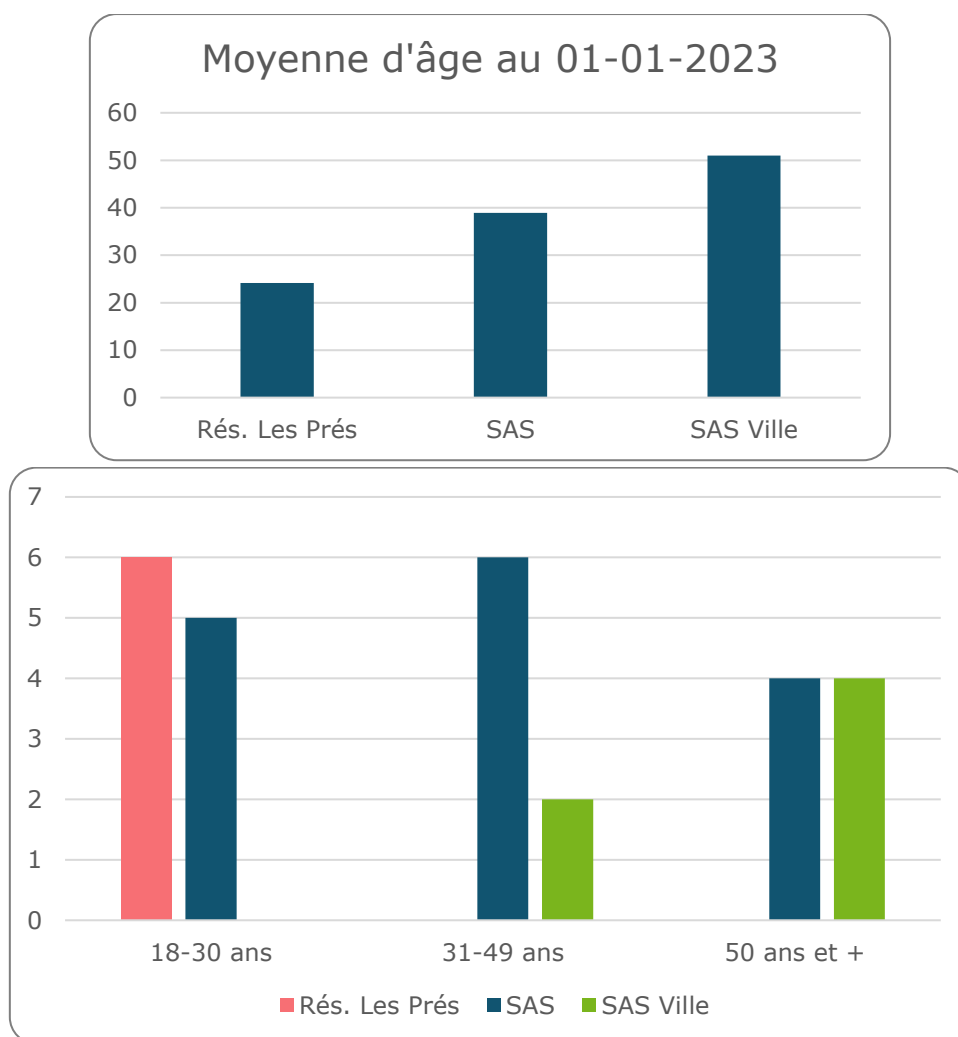
Le SASLA est destiné à accompagner des personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés. Ces personnes doivent avoir une activité en ESAT, en atelier protégé ou en entreprise adaptée.

Les adultes, pour être accompagnés, ont l'obligation d'être détenteurs d'une notification d'orientation délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

4.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

La moyenne d'âge des personnes accompagnées :

La moyenne d'âge est passée de 33.75 ans au 31 décembre 2017 à 38.33 ans à fin 2022.



Le rajeunissement de la population accueillie à la Résidence « Les Prés » :

A ce jour, la population de la Résidence les Prés a rajeuni, la moyenne d'âge est passée de 45 ans en 2005 à 24 ans en début 2023.

Force est de constater que notre lien partenarial avec les établissements pour enfants favorise un accès aux jeunes adultes qui cherchent une 1^{ère} expérimentation d'hébergement.

Les personnes vieillissantes :

A contrario, on constate que la moyenne d'âge des personnes accompagnées est passée de 32,91 ans en 2005 à 42 ans en début 2018 et à 38 ans à fin 2022. On compte toujours aujourd'hui 8 personnes de plus de 50 ans, personnes qui sont présentes sur le service depuis de longues années.

Le SASLA est concerné par la problématique du vieillissement des personnes suivies :

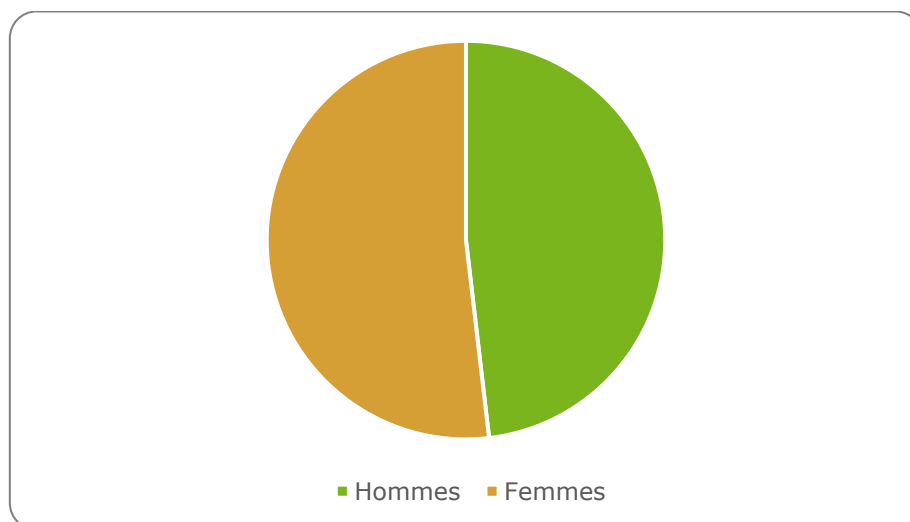
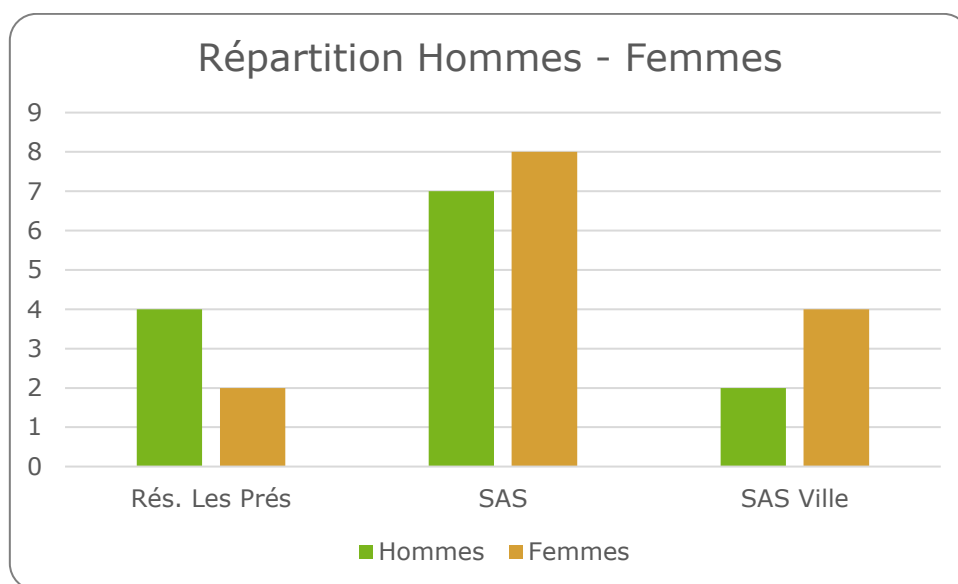
- Tant par les phénomènes de départ en retraite, pour lesquels la recherche d'hébergement est aujourd'hui un axe fort à développer du point de vue du partenariat, car il faut garder en considération que leur lien social s'étiole fortement du fait de cette condition.
- Tant du point de vue de la santé, car il est nécessaire de travailler un relai fort auprès des acteurs du territoire pour une passation (ADSAD, CCAS...)

Comme nommé dans le précédent projet, il est nécessaire de construire une offre d'hébergement adaptée aux vieillissants, pour éviter toute rupture de parcours et de lien social.

4.2 L'évolution du public

Depuis plusieurs années, le public accompagné par le SASLA se renouvelle peu. En effet, instaurer une dynamique de parcours d'hébergement, c'est-à-dire favoriser une progression par étapes, ne peut être réalisable que si le public est en capacité de suivre ces étapes.

Force est de constater que le public, à ce jour, provient en majorité d'institutions et qu'il faut tendre vers cette dynamique, sans oublier les besoins d'accompagnements des personnes et leurs parcours institutionnels.



4.3 Les relations avec l'entourage

Toute personne s'inscrit dans une vie sociale, que ce soit dans ses relations avec ses proches, ses pairs, les autres personnes accompagnées par l'établissement.

« Chaque personne accompagnée développe des liens spécifiques avec ses proches. Le dialogue instauré lors de l'élaboration du projet personnalisé est l'occasion d'aborder la question, de permettre aux personnes concernées de faire leurs choix et de comprendre et prendre en compte les causes des éventuels replis sur soi. Certains peuvent souhaiter distendre ou suspendre ces liens, d'autres en seront protégés. Pour ceux qui veulent entretenir les liens existants ou renouer des liens distendus, il est conseillé d'accompagner, faciliter et rendre agréable la visite de l'entourage, tout en garantissant une certaine intimité.

Il est préconisé de favoriser le développement de liens et de relations sur le territoire de vie et la création d'un réseau relationnel qui permette aux personnes accueillies de développer des opportunités plus étendues pour leur vie amicale, affective et sexuelle » (ANESM : RBPP Janvier 2012).

L'accompagnement réalisé par l'équipe éducative permet à la personne de créer, de maintenir, d'intensifier le lien avec ses proches, mais peut également, en accord avec la personne accompagnée, le soutenir pour y mettre fin.

« L'entourage des personnes accueillies constitue, d'une manière générale, un appui important pour les personnes accueillies. Il convient de respecter leur place et leur rôle. L'établissement est encouragé à se montrer accueillant envers les familles et l'entourage en général et à développer des coopérations avec ces derniers (accès le plus libre possible dans le respect de l'intimité des personnes, association au projet personnalisé, possibilité de s'investir dans les activités et animations, représentation et participation au conseil de la vie sociale (CVS) tout en respectant les besoins et envies des personnes accueillies »

(ANESM : RBPP, janvier 2012).

5. Les besoins des personnes accompagnées

Dans le cadre de l'écriture du projet de service, les équipes ont été mobilisées autour des nomenclatures SERAFIN-PH pour réfléchir collectivement à leur représentation au sein de la structure.

Ainsi, pour la nomenclature des besoins en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie ou en matière de participation sociale, les besoins ci-dessous ont été identifiés.

5.1 Besoins en matière de santé somatique ou psychique

- ☒ Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
- ☒ Besoins en matière de fonctions sensorielles
- ☒ Besoins en matière de douleur
- ☒ Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire
- ☒ Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire
- ☒ Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne
- ☒ Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives
- ☒ Besoins en matière de fonctions locomotrices
- ☒ Besoins relatifs à la peau et aux structures associées
- ☒ Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

5.2 Besoins en matière d'autonomie

- ☒ Besoins en lien avec l'entretien personnel
- ☒ Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
- ☒ Besoins pour la mobilité
- ☒ Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

5.3 Besoins pour la participation sociale

- ☒ Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
- ☒ Besoins pour vivre dans un logement
- ☒ Besoins pour accomplir les activités domestiques
- ☒ Besoins pour participer à la vie sociale
- ☒ Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux

- ☐ Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
- ☒ Besoins en lien avec le travail et l'emploi
- ☒ Besoins transversaux en matière d'apprentissages
- ☒ Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
- ☒ Besoins pour apprendre à être pair-aidant
- ☒ Besoins en matière de ressource et d'autosuffisance économique

6. Les prestations d'accompagnement proposées

Dans le cadre de l'écriture du projet de service, les équipes ont été mobilisées autour des nomenclatures SERAFIN-PH pour réfléchir collectivement à leur représentation au sein de la structure.

Ainsi, pour la nomenclature des prestations en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie ou en matière de participation sociale, les prestations déjà réalisées ou à développer ont été identifiées.

6.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Soins somatiques et psychiques

- ☒ Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative
- ☒ Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués
- ☒ Prestations des psychologues
- ☒ Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Rééducation et réadaptation fonctionnelle

- ☒ Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes

6.2 Prestation en matière d'autonomie

- ☒ Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne
- ☒ Accompagnements pour la communication et les relations à autrui
- ☒ Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

6.3 Prestations pour la participation sociale

Accompagnements pour exercer ses droits

- ☒ Accompagnements à l'expression du projet personnalisé
- ☒ Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés

Accompagnements pour participer à la vie sociale

- ☒ Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage
- ☒ Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs
- ☒ Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

Accompagnements au logement

- ☒ Accompagnements pour vivre dans un logement
- ☒ Accompagnements pour accomplir les activités domestiques

Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

- ☒ Accompagnements pour l'ouverture des droits
- ☒ Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources
- ☒ Informations conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

- ☐ Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant, d'apprenti
- ☐ Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle
- ☒ Accompagnements pour mener sa vie professionnelle
- ☒ Accompagnements pour réaliser des activités de jours spécialisés
- ☒ Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle
- ☒ Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance

6.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

- ☒ Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

6.5 Prestations indirectes

Qualité et sécurité

- ☒ Démarche d'amélioration continue de la qualité
- ☒ Analyses des pratiques, espaces ressources et soutien au personnel
- ☒ Prestations de supervision

Relations avec le territoire

- ☒ Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés du droit commun
- ☒ Appui-ressources et partenariats institutionnels

Transport lié à gérer, manager, coopérer

- ☐ Transport lié à gérer, manager, coopérer

Fonctions logistiques

Locaux et autres ressources pour accueillir

- ☒ Locaux et autres ressources pour héberger
- ☐ Locaux et autres ressources pour accueillir le jour
- ☐ Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- ☒ Locaux et autres ressources pour gérer, manager et coopérer
- ☒ Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs
- ☒ Fournir des repas
- ☒ Entretenir le linge

Transport lié au projet individuel

- ☐ Transports liés à accueillir (domicile – structure)
- ☒ Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- ☐ Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale
- ☐ Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

7. Déclinaison de l'offre de services

L'accompagnement des personnes accueillies est centré sur les besoins et les attentes. L'offre de services est pensée pour y répondre au plus près en garantissant des réponses adaptées. L'idée est de concilier la vie collective avec les besoins individuels.

Les accompagnements se veulent modulaires et inclusifs, dans le but de faciliter les parcours de vie fluides et personnalisés au regard de la population accueillie.

Les modalités de mises en œuvre sont déclinées ci-dessous.

7.1 L'accompagnement à la santé

Dans le cadre de ses missions, le service du SASLA doit assurer une veille administrative et coordonner en lien avec la personne accompagnée :

- Le suivi médical.
- Les actions de préventions dans divers champs (dentaires, gynécologiques, ophtalmologie...)
- Les liens avec les professionnels extérieurs (médicaux, paramédicaux, service de soin à domicile...)
- Les liens avec les responsables légaux et organismes de santé.

L'équipe apporte également, dans le cadre de son accompagnement global, un soutien par écoute active. Il est important de noter que les adultes accompagnés nécessitent d'être souvent rassurés quant à leur santé.

Ce soutien peut revêtir différentes formes :

- Entretien individuel lorsque la personne accompagnée éprouve des difficultés à surmonter un événement difficile. Par l'écoute et la communication, l'équipe peut aider la personne à comprendre ses angoisses, les mettre en mots et conseiller la personne dans les démarches à entreprendre pour se rapprocher de l'interlocuteur le plus adapté.
- L'accompagnement aux différents rendez-vous chez les acteurs de santé.
- Le classement des examens médicaux et l'aide à la compréhension des écrits.
- L'organisation et la planification des rendez-vous.

L'objectif sous-tendu à ces différentes formes de soutien sera de permettre aux personnes accompagnées de devenir autonomes et de se diriger majoritairement vers les dispositifs de droits communs.

Pour ce faire, un travail d'autonomisation doit être simplifié afin que la personne puisse seule :

- Prendre un rendez-vous médical.
- Anticiper le mode de paiement des professionnels de santé.
- Apprendre à se rendre en pharmacie, transmettre une ordonnance et assurer la prise du traitement seul.

En effet, nous constatons toujours que les personnes accompagnées peuvent garder des habitudes liées aux pratiques institutionnelles : délivrance et gestion des traitements par les professionnels.

Le travail d'autonomisation peut être favorisé par une mise en place d'outils spécifiques, que l'équipe doit compléter et développer :

- Mise en place d'un annuaire consultable par tous, en facile à lire et à comprendre, à disposition au bureau éducatif et réalisation de fiches individualisées, en facile à lire et à comprendre, dans chaque logement (médecin généraliste, dentiste, gynécologue, ophtalmologiste, hôpital ... sur le secteur de FALAISE)
- S'assurer que la personne accompagnée dispose d'un médecin généraliste référent.
- Evaluer le niveau d'autonomie dans la gestion des traitements et mise en place d'objectifs par étapes pour arriver à une gestion complète du traitement.

Au regard des observations et du travail d'accompagnement effectué par l'équipe, les personnes accompagnées pourront à l'avenir être actrices de leur parcours de soin, solliciter les professionnels adéquats. Ceci sera donc un critère d'évaluation avant chaque étape du parcours d'hébergement au sein du service.

Les partenaires de santé sont fortement mobilisés par l'équipe et peuvent trouver l'appui et les soutiens nécessaires.

7.2 L'accompagnement à la participation sociale

La participation sociale se définit comme étant l'implication des personnes dans des situations de vie réelle, par leurs rôles sociaux, l'exercice de leurs droits et de leur citoyenneté, quel que soit leur lieu d'habitation, de scolarisation, de travail ou d'activité. L'équipe pluridisciplinaire doit rechercher la capacité de la personne à décider pour elle-même, à faire des choix, à être actrice et citoyenne (auto-détermination)

Les personnes accueillies sont mobilisées afin qu'elles découvrent leur environnement de proximité, la ville où elles habitent.

Le SASLA a toujours veillé à promouvoir l'inclusion sociale des personnes accueillies. Cette démarche co-construite offre aux personnes accompagnées la possibilité d'accéder à différentes manifestations et sorties. Selon les aptitudes repérées de certaines d'entre elles, cet accès à la cité est effectué avec ou sans guidance. Aussi, différents partenariats ont pu être créés avec différentes entités de la région.

Différentes associations locales ont facilité l'accès aux activités qu'elles proposent, ou encore la mise à disposition de leurs locaux. Certains clubs de sport ont construit ou renforcé leur branche de sport adapté tel que le CAL de Handball, ou le club de football qui a une équipe en sport adapté également, ou encore le cours de piscine du mercredi soir au Nautile de LISIEUX.

Certaines personnes accueillies peuvent aussi être actrices, de façon individuelle ou en groupe, dans certaines associations telles que La Croix Rouge, Le Secours Populaire, les associations de défenses des animaux. Souvent, ces implications dans le tissu social local favorisent également la création de liens hors des lieux repères des personnes accompagnées et permettent lors d'étapes importantes de leur vie de ne pas se retrouver sans ressources sociales.

Au sein du pôle hébergement, l'apprentissage des rôles sociaux se manifeste également par l'implication dans l'instance du Conseil de la Vie Sociale.

Conseil de la Vie Sociale du Pôle Hébergement (secteur FALAISE) :

La loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 a favorisé la mise en place de manière opérationnelle de la participation individuelle et collective pour l'ensemble des personnes accueillies, au travers du conseil de la vie sociale de l'établissement, appelé communément CVS. Les modalités de mise en place et de fonctionnement du CVS sont entrées en vigueur par le décret du 25 mars 2004 et le décret du 02 novembre 2005 (article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles).

Le Décret n°2022-688 du 25/04/2022 modifie et complète celui de 2004. Il a pour objectif de renforcer le rôle des conseils de la vie sociale et la participation plus globale des personnes accompagnées et leurs proches.

Le CVS est un lieu d'échanges et d'expression.

Il a été institué pour associer les personnes accueillies, de même que leurs familles, aux réflexions portant sur la vie de l'établissement et les prestations offertes.

Les représentants du CVS sont élus par leurs pairs. Lors de la première séance, le président est élu.

Ils se réunissent au moins trois fois par an.

Des outils ont été développés afin d'optimiser la communication, rendre explicite les demandes et les réponses aux questions diverses.

En amont chaque instance, une réunion préparatoire est organisée par le représentant des personnes accueillies, celle-ci est coanimée par un professionnel du service. Lors de cette rencontre, chacun peut partager ses questions, ses envies entre autres. Suite au débat, les questions sont rédigées et présentées lors de l'instance.

Un compte-rendu est rédigé et disponible en FALC.

Pour faire émerger l'envie d'agir dans leur parcours de vie, les personnes accompagnées sont soutenues dans leur démarches d'apprentissage et dans l'invitation à faire avec autrui, à s'appuyer les uns aux autres et se soutenir. Ainsi en favorisant la participation à des ateliers collectifs proposés au sein du service, l'équipe invite à l'initiative collective ou individuelle.

7.3 Les activités collectives

Tout au long de l'année, les professionnels du SASLA, en plus du soutien proposé dans tous les actes de la vie quotidienne, veillent à offrir des ateliers en fonction des besoins repérés des personnes accompagnées. Ces ateliers n'ont pas un caractère obligatoire et chacun en a le libre choix (auto-détermination).

Ces activités permettent, de maintenir et de développer des aptitudes réflexives, motrices, de communication ou tout simplement d'apporter du plaisir. Elles peuvent être collectives ou individuelles, et invitent à la participation sociale (cf. : Annexe Projet Alimentation).

Les projets collectifs ou individualisés sont aujourd'hui axés sur quatre thématiques :

- Atelier alimentation et santé :
Nombre des personnes accompagnées sont affectées par une problématique de poids ou encore de diabète. Ainsi, ce support d'atelier a pour objectif de travailler autour de l'équilibre alimentaire, de la gestion de budget par la confection de la liste des courses et les achats, de temps partagés puisque cet atelier est collectif et se solde par un temps convivial au moment du partage du repas.
- Atelier mobilité :
Il est constaté divers besoins : guidage pour le repérage des lieux administratifs, de loisirs par exemple sur la commune de FALAISE et l'agglomération Caennaise. Apprentissage de la lecture de plan ou horaires des transports en communs. Soutien dans l'apprentissage du code de la route.
- Atelier Sécurité dans le logement :
Cet atelier a pour but de transmettre les éléments importants à connaître pour assurer la sécurité d'un logement lors d'une situation particulière (coupure d'eau ou d'électricité, incendie...) Également assurer une sécurité individuelle en cas de blessure, maladie, ou autre situation de danger en l'absence des professionnels. Un guide sera travaillé avec les personnes accompagnées afin qu'il soit le plus efficient pour leur utilisation.
- Atelier démarches administratives :
Concomitant avec l'accompagnement au quotidien des personnes, cet atelier vient renforcer les connaissances des personnes concernant les démarches à effectuer sur divers pans de leur vie : budgétaire, santé, professionnelles, administratives... Lors de cet atelier, des techniques sont transmises et les professionnels peuvent parallèlement déceler des besoins plus spécifiques, notamment sur les démarches numériques plus complexes à ce jour.

Ces ateliers collectifs permettent de créer du lien et de la cohésion entre pairs, ce qui favorise l'épanouissement des personnes accompagnées. Néanmoins, pour que ces ateliers prennent sens, ils s'inscrivent en continuité de l'accompagnement plus individualisé proposé dans les actes de la vie quotidienne.

7.4 L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

La vie quotidienne est importante pour la construction identitaire de chacun. Elle est aussi un support pour instaurer la relation éducative.

La Résidence Les Près

Cet habitat collectif accueille huit personnes et propose des espaces collectifs et privés.

A son entrée, chaque personne accède à un espace privé adapté et respectueux de ses droits fondamentaux (intimité, dignité, sécurité). Elle le meuble selon son goût et la réglementation en vigueur, l'entretient et l'investit. Elle dispose aussi de parties communes où sont menées des actions éducatives (cuisine, entretien du linge...).

Pour répondre aux besoins évalués en amont, l'équipe va donc proposer des outils d'accompagnements adaptés aux potentialités de chacun :

- Accompagnement à l'élaboration des menus,
- Listes de courses,
- Calcul et remise du budget,
- Démarche de courses en autonomie ou en soutien d'un colocataire (paire-aidance)
- Accompagnement à la préparation des repas,
- Accompagnement dans l'entretien des locaux collectifs et individuels,
- Créations de plannings de tâches en FALC,
- Apprentissage de la gestion du linge (machine, pliage, repassage)
- Relation avec autrui.

Le SAS

Deux formes d'habitats sont proposées :

- Logement individuel, à destination des personnes accompagnées seules ou en couple.
- Logements diffus dans la cité.

Ces modalités d'hébergement nécessitent certains prérequis dans les actes de la vie quotidienne. Ainsi, les professionnels peuvent intervenir de façon discontinue et en fonction de la singularité de chacun.

En lien avec les grilles d'évaluation, l'équipe a connaissance des points forts et des points à travailler pour chacune des personnes. Ainsi, elle peut renforcer les temps d'accompagnements sur des actes spécifiques :

- Entretien du logement,
- Gestion du budget,
- Équilibre alimentaire,
- Accès aux loisirs,
- Démarches administratives,
- Sécurité dans le logement,
- Mobilité,
- Relation à autrui.

Les modalités d'accompagnement sont évolutives. En effet, au collectif d'habitation, la proximité du bureau éducatif permet encore une intervention en proximité. Celle-ci se distend en SAS Cité au regard de l'objectif recherché : une autonomie pleine et entière.

7.5 Les prestations liées à l'hébergement (hébergement et SAVS)

Les personnes accompagnées ont des compétences certaines, qui vont, de par les prestations du service, être complétées, enrichies et développées.

Gestion du quotidien

- Élaborer ses menus en veillant à une certaine diversité et un minimum d'équilibre alimentaire,
- Savoir faire des courses adaptées au menu du jour ou des jours à venir,
- Savoir conserver les aliments,
- Savoir les préparer.
- Assurer l'entretien du logement,
- Assurer l'entretien du linge : lavage, séchage, rangement.
- Projeter le ravitaillement en produits de première nécessité.

Budget compatible avec le loyer et les charges

- Comprendre la notion de budget,
- Faire des projets (vacances, mobilité...) en fonction de son budget,
- Retirer de l'argent à la banque.

Santé

- Repérer un problème de santé,
- Prendre rendez-vous auprès du médecin,
- Se rendre à la pharmacie, se faire expliquer les modalités de prise,
- Suivre une prescription,
- Gérer ses rendez-vous médicaux.

Communication (téléphoner)

- Savoir utiliser un téléphone fixe ou mobile,
- Composer un numéro,
- Reconnaître des numéros enregistrés,
- Utiliser Internet pour les personnes sachant lire et écrire,
- Utiliser une boîte mail,
- Effectuer une recherche simple.

Avoir la capacité de créer du lien avec autrui et/ou gérer les moments de solitude

- Savoir occuper/organiser son temps libre,
- Identifier des espaces de rencontre,
- Savoir identifier ses attentes et ses ressentis,
- Savoir les exprimer,
- Savoir identifier l'essentiel des attentes de la communauté.

Sécurité

- Avoir les notions élémentaires de sécurité (électricité, gaz)
- Détecter les pannes possibles pour interpeler la personne compétente (agence immobilière, plombier...)
- Avoir la capacité de prévenir les secours à bon escient.
- Être en capacité de réagir aux difficultés ou aux imprévus, ne serait-ce qu'en interpellant les personnes susceptibles d'apporter l'aide adéquate.

L'acquisition de ces compétences doit permettre aux personnes accompagnées de gagner en autonomie, ce qui donnera lieu à l'émergence d'un parcours de vie hors des sphères d'établissements médicaux-socio.

Aux notions d'autonomie au quotidien s'adjoint l'épanouissement personnel, qui revêt différentes formes, comme l'accès aux loisirs et aux vacances.

7.6 L'accès aux loisirs et aux vacances

Le SALSA promeut et valorise toute activité qui peut se réaliser en dehors du service, qu'elle soit sportive, culturelle ou de loisir.

Plusieurs clubs sportifs sont présents sur la ville de FALAISE et l'équipe favorise le lien avec ces derniers, afin de soutenir la pratique d'une activité sportive.

Le mot « Vacances » signifie pour beaucoup cette évasion attendue dans l'année, pour pouvoir bénéficier d'une rupture avec le quotidien.

Pour les personnes en situation de handicap, cette période est d'autant plus importante qu'elle leur permet de partager des expériences inédites.

Lors des périodes de congés, certaines personnes accueillies peuvent donc partir en séjour adapté, ou construire un projet de vacances commun à plusieurs. Cette démarche est accompagnée et soutenue par l'équipe, qui guide ainsi les personnes dans un projet autonome. Ceux-ci ont lieu à travers la France, l'Europe et parfois à l'étranger. Certaines personnes peuvent aussi organiser des temps avec leurs proches, durant des temps plus ou moins longs.

7.7 Le travail avec les familles (participation familiale)

L'HAS rappelle que la bientraitance consiste à : « Prendre en compte l'analyse des proches et créer des occasions d'échange. Les proches sont souvent détenteurs d'une analyse précieuse sur la situation de l'utilisateur qu'il est utile de recueillir.

L'arrivée en institution modifie la nature des liens avec les proches ; il s'agit d'encourager le maintien ou la reprise de liens affectifs, si l'utilisateur le souhaite. Cette démarche volontariste peut s'opérer, par exemple, grâce à l'existence de lieux de convivialité, d'occasions formalisées (festives ou non) de rencontres, etc.

Par ailleurs, s'il fait le choix de refuser les liens avec ses proches, ce refus doit être entendu et respecté, en tenant compte, s'il y a lieu, des décisions de justice. Les

professionnels tiennent compte des équilibres familiaux antérieurs. Ils interviennent au besoin, en complémentarité. Les professionnels sont sensibilisés à garder une approche factuelle, sans jugement de valeur à l'égard des relations qu'entretient l'utilisateur avec sa famille. »

Depuis son origine, sous la gouvernance de l'Association, le SASLA a toujours privilégié le travail avec l'entourage (la famille, les familles d'accueil, les amis). Il est indispensable d'entretenir des relations courtoises, professionnelles et une coopération, dans un souci de dialogue constant, en s'appuyant sur le choix de la personne accompagnée.

La qualité de la communication que nous cherchons à maintenir nous permet de travailler dans une visée commune et d'obtenir la meilleure collaboration qui soit.

Nous avons un double rôle :

- Celui d'accompagner la personne dans son projet de vie selon son autonomie,
- Soutenir la famille face à cette démarche pour l'amener à reconnaître son enfant/frère/sœur en tant qu'adulte acteur de sa propre vie.

Pour cela, nous favorisons les moments d'échanges pour parler de leurs préoccupations de parents. Il est important de créer un climat de confiance mutuel.

Des parents sont élus au Conseil à la Vie Sociale de l'établissement (CVS). Un compte rendu de CVS est envoyé à l'ensemble des familles. C'est une source d'informations sur la vie de l'établissement.

Le SASLA a la volonté d'avoir une communication bienveillante pour débloquer rapidement des situations et se montrer plus réactif dans les réponses à donner. Chaque demande est prise en compte et une réponse systématique est apportée.

L'Association propose aux professionnels des formations sur le travail avec les familles, l'équipe a alors un espace privilégié qu'il est important d'investir.

7.8 La prise en compte de la vie affective, amoureuse et sexuelle

L'accompagnement s'organise autour de la globalité de la personne. La vie affective et sexuelle est intrinsèquement liée à l'épanouissement personnel des personnes accompagnées. Le travail d'accompagnement de cette dimension est basé sur une écoute bienveillante, la moins chargée des projections personnelles des professionnels et dans le respect du choix et de l'orientation sexuelle de chacun.

Les définitions suivantes régissent le travail des professionnels :

- Vie affective, vie amoureuse : ce qui a trait aux sentiments, aux émotions.
- Vie sexuelle : « *La santé sexuelle est un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence.* »¹

La Résidence Les Près et le collectif d'habitats sont propices aux rencontres et aux interactions entre les uns et les autres.

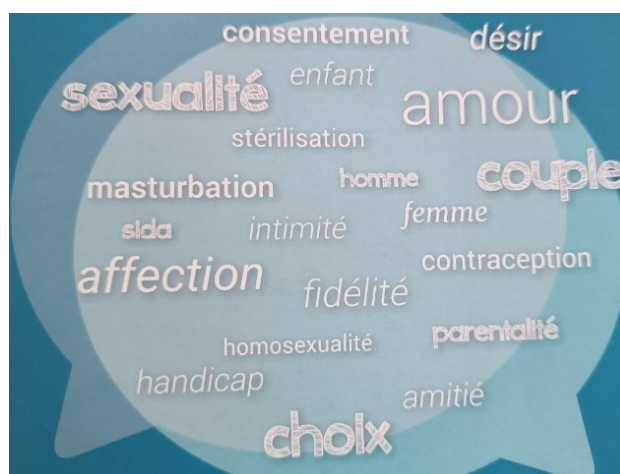
La vie sexuelle s'exprime dans le respect de chacun, avec le consentement de chacun et dans l'espace privatif, en lien avec les normes sociales de base.

Le service prend en compte le couple, au collectif d'habitation et au SAS CITE. Ceci n'est pas encore proposé au sein de la Résidence Les Près, ce au regard de la configuration des espaces privatifs. Néanmoins, l'équipe peut s'inspirer d'autres organisation au sein de l'Association (SASLA de LISIEUX) pour mener une réflexion quant à la vie de couple. Force est de constater qu'à ce jour, l'expression des demandes de vie en couple sont concomitantes avec des paliers de réalisation de soi. Ainsi, ces demandes s'articulent avec le projet de vivre dans un logement individuel.

La parentalité ne s'est pas encore matérialisée sur le service. Pour autant, un accompagnement vers les dispositifs de droits communs et un étayage éducatif seront réalisables.

Au sein du service, la prévention et la communication autour de la vie affective et sexuelle sont exercées par l'équipe sous diverses formes :

- Entretiens individuels.
- Groupe de paroles : risques des réseaux sociaux, infections, contraception...
- Accompagnement vers des dispositifs de droits communs (planning familial)



Source : Liberté Égalité Intimité – Revue Unapei

¹ <https://www.who.int/fr> Organisation Mondiale de la Santé 2019

7.9 L'accompagnement de l'avancée en âge

Nous ne pouvons pas réduire le vieillissement à l'âge de la personne. En effet, on peut voir apparaître chez les personnes en situation de handicap des signes de vieillissement précoce bien avant un âge qui pourrait en théorie le définir. C'est pourquoi il est plus pertinent de s'attacher davantage aux signes de vieillissement, en lien avec la pathologie, les traitements médicaux que la personne est amenée à prendre, qu'à son âge.

Si, comme tout un chacun, les besoins des personnes évoluent au fil du temps, les groupements de priorités sanitaires listent les premiers signes qui peuvent déterminer le vieillissement d'une personne handicapée : ²

- L'isolement,
- Le ralentissement,
- La ritualisation,
- L'agressivité,
- Les conflits,
- Le refus de communiquer.

Aménagement des activités et des accompagnements :

- Rythme moins soutenu des activités,
- Concentration diminuée,
- Une régression dans les acquis et difficultés dans les apprentissages,
- Les difficultés de communication,
- Fatigabilité plus dense,
- Usure répétée.

En matière de santé :

- Les troubles de la nutrition,
- Les maladies cardio-vasculaires,
- Les pertes de mémoire,
- Les troubles du sommeil,
- La récurrence de problèmes bucco-dentaires,
- Les pertes sensorielles,
- Les difficultés motrices,
- La détérioration des capacités cognitives.

L'observation de l'avancée en âge des personnes accompagnées nécessite une interrogation fine des professionnels et l'utilisation d'outils adaptés. Ceux-ci utilisent par exemple les fiches évènementielles pour noter leurs différentes observations.

² « Avancée en âge (2014) *Plateformes de services, partenariats et mise en réseau pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap avancées en âge* », en partenariat avec la FEGAPEI

Des formations associatives ou individuelles leur sont également proposées, pour adapter leurs pratiques.

Au quotidien, les difficultés physiques et sensorielles qui peuvent apparaître nous amènent à repenser notre accompagnement.

Néanmoins, ces adaptations ont leurs limites. En effet, nous ne sommes pas un service médicalisé. Aussi, dès l'entrée de la personne sur le SASLA, nous la sensibilisons ainsi que son entourage sur les conséquences de l'avancée en âge, avec l'idée qu'un jour, peut-être, il sera nécessaire de penser une autre forme en termes de prise en charge, sur un autre service.

Accompagner l'avancée en âge, c'est prévenir, anticiper, guider, conseiller et soutenir. La communication, la confiance avec les personnes accompagnées, leur famille et /ou leur représentant légal sont d'autant plus importants que cela ouvre une période d'inquiétude, de renoncement, de deuil parfois, qui peut rapidement être source d'angoisse.

Aujourd'hui, il n'est plus pensable qu'au regard d'un changement de statut (par exemple : le passage à la retraite ou une incapacité de travail) les personnes accompagnées subissent des ruptures multiples : travail, réseaux sociaux, relations aux pairs, soutiens éducatifs. La dynamique de travail partenarial auprès des structures adaptées pour l'accueil de personnes vieillissantes montre ses limites, quant à l'adaptabilité des moyens proposés. Il semble alors plus que nécessaire de penser à l'émergence d'un projet d'habitations adaptées aux personnes vieillissantes, encadrées par des professionnels formés sur leurs territoire de vie.

8. L'organisation du service

8.1 La personne au centre de son projet de vie

La dynamique du pôle hébergement de FALAISE se construit autour de la notion de parcours individualisé.

Ainsi, chaque personne se projetant dans sa vie d'adulte va devoir faire un choix quant à son futur lieu de vie. Un travail collaboratif avec les DAME, les ESAT, les foyers d'hébergements et les familles est indispensable pour que les prestations inhérentes au SASLA soient connues et reconnues.

Lorsque qu'un établissement, une personne en situation de handicap, une famille suppose que l'offre d'accompagnement correspond aux besoins connus, une visite encadrée du service permet de visualiser les espaces et certaines prestations.

Cela vient conforter ou modifier les représentations de la personne. Il est expliqué le fonctionnement et l'organisation de l'établissement. En complément, la Direction propose un espace de paroles pour répondre aux questionnements.

Ils peuvent consulter le livret d'accueil avec un règlement de fonctionnement et un dépliant sur le pôle hébergement leur est remis. Ils ont alors accès à l'ensemble des offres de services.

Cette rencontre permet d'informer sur la procédure d'admission, d'opérer une première évaluation de l'adéquation entre les besoins et l'offre d'accompagnement.

Il leur est stipulé qu'un protocole d'accueil est nécessaire en amont d'une admission.

8.2 La démarche de stage

Être accueilli au SASLA est un véritable projet de vie, en lien avec le projet professionnel d'une personne. En effet, lors du passage à l'âge adulte, c'est-à-dire à vingt ans, les personnes devront déterminer, et ce en étant accompagnées par des professionnels ou par leur famille, si elles souhaitent bénéficier d'une prestation autour d'un hébergement.

Ce choix ne peut être pris sans avoir expérimenté en amont les offres des services. C'est ainsi qu'au pôle hébergement de FALAISE il est permis aux personnes de bénéficier de temps d'expérimentation.

De nouveau, c'est la notion de parcours qui prédomine ici, car les personnes devront suivre un protocole :

- Premier stage à la Résidence Henri Le Clainche, qui présentera un premier bilan concernant les capacités de la personne : autonomie dans la vie quotidienne, autonomie dans l'entretien personnel, autonomie dans les déplacements, lien avec ses pairs et rapport aux professionnels.

Suivant ce premier bilan, une seconde expérimentation est proposée, ou alors les prérequis sont présents et ouvrent à la seconde étape : un stage d'évaluation à la Résidence Les Près.

- Second stage à la Résidence les Près, qui reprendra les premiers éléments et les confronteront aux attendus du service du SASLA.

A travers ces étapes, les équipes auront pu évaluer les personnes et rédiger des observations qui serviront à expliquer les prestations possibles et adaptées qui s'ouvrent à elles.

La personne pourra alors déterminer son choix d'intégrer le service du SASLA, tout en respectant les constats des professionnels.

Cette période est conseillée avant toute admission. L'équipe a dorénavant construit une grille de prérequis, présentée aux familles et aux partenaires en amont de ces stages, car il est important de bien peser les attentes du service afin de pas créer d'erreur d'orientation, préjudiciable à tous.

Ces prérequis, non exhaustifs, vont en ce sens :

- Choix de la personne, capacité à l'exprimer, inscription dans une démarche de projet.
- Capacité d'auto gestion, de régularisation de son comportement.
- Se réveiller en autonomie.
- Préparer un petit déjeuner en autonomie.
- Être en capacité de faire son lit, entretenir un minima un espace privatif et collectif.
- Rester seul en cas de maladie, de journée mobile et la nuit.
- Être en capacité de téléphoner en cas de retard ou maladie.
- Savoir faire des courses et des repas simples.
- Savoir se servir des électro ménagers (cafetière, micro-ondes)
- Apprendre à développer des apprentissages de la vie quotidienne, (courses, ménage, repas, linge, budget, date de péremption...)
- Travail individuel dans un collectif : savoir s'inscrire dans une dynamique collective pour les apprentissages.
- Respecter le rythme de chacun : respect de l'autre dans une dynamique collective.
- Être en capacité de gérer ses temps libres.
- Ne pas se mettre en danger : responsabilisation, être en capacité d'accepter des responsabilités dans un collectif.

Cette étape, pour nombre d'entre elles, est un tournant de leur vie qu'il faut alors préparer le plus justement.

Le service permet également, de par sa chambre d'accueil destinée aux stagiaires, une possibilité de :

- Répit pour les aidants familiaux,
- Distanciation de la personne avec son entourage.

8.3 La procédure d'admission

L'admission au SASLA est dépendante d'une admission en ESAT / AIT.

Les demandes d'admissions sont systématiquement inscrites sur liste d'attente (VIATRAJECTOIRE). La personne est reçue par l'équipe de Direction, en présence de sa famille et de son responsable légal, pour une présentation de l'établissement et de l'Association.

La procédure d'admission répond à des critères de qualité, visant à respecter les droits des personnes, précise la responsabilité et l'identité de l'établissement et prévoit la coopération avec les partenaires :

- Recherche du consentement éclairé de la personne,
- Présentation des prestations d'accompagnement,
- Recueil des attentes, des souhaits et des besoins de la personne de la famille et/ou responsable légal,
- Constitution du dossier administratif,
- Signature des documents.

L'équipe de Direction fait un compte-rendu exhaustif de l'entretien d'admission. Elle échange avec l'équipe éducative sur les modalités d'accompagnement envisagées et un référent éducatif est désigné. Après validation par l'Association, la Direction communique la réponse positive à la personne et fixe un rendez-vous pour l'admission.

8.4 Les modalités d'accueil

Lors de son arrivée, la personne se voit remettre et expliciter par la Direction les documents légaux :

- Engagement du résident,
- Livret d'accueil,
- Contrat de séjour,
- Formulaire d'autorisation de diffusion d'image,
- Liste des personnes qualifiées,
- Règlement de fonctionnement,
- Charte des droits et de la liberté de la personne accueillie.

La personne accueillie est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de l'habitat choisi. En tant que citoyen, chaque personne a des droits et des devoirs qu'il doit connaître, y accéder, être en mesure de les faire valoir, de les défendre, de les voir appliquer et d'en assumer les conséquences. Sa compréhension est recherchée et favorisée.

Si la personne déroge au règlement de fonctionnement, des fiches d'évènement indésirable sont rédigées puis traitées en équipe. Un évènement indésirable grave peut-être déclaré.

Un éducateur référent est nommé, il lui servira de guide et de repère. L'équipe dans sa globalité accompagne à la réalisation du projet de la personne.

Dans les premiers temps, un adulte du service pourra l'accompagner lors des premières semaines, il sera une ressource et un soutien supplémentaire.

La pair-aidance fait partie des leviers qui contribuent à faciliter, pour les personnes en situation de handicap, le pouvoir d'agir sur leur propre vie et leur montée en autonomie. Lors de son arrivée, la personne est accueillie par son référent. Un état des lieux de son appartement sera réalisé et sa clé lui sera remise.

8.5 Le processus du projet personnalisé

« Conformément à la loi 2002-2, un projet d'accueil et d'accompagnement pose les modalités d'accompagnement de l'utilisateur (ou de ses représentants) dans la structure qui l'accueille ou l'accompagne. Inscrire cette obligation dans la démarche de bientraitance c'est en retenir et en promouvoir à la fois la méthode participative et la révision ou l'adaptation régulière. »

(ANESM : Bientraitance).

Conformément à la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, chaque établissement doit assurer aux usagers un accompagnement individualisé. Le projet personnalisé est un document définissant l'accompagnement professionnel, social et médico-social d'un usager. Le projet personnalisé est rédigé sous forme contractuelle, en impliquant l'utilisateur lui-même. Il est, pour chaque usager, la traduction opérationnelle du projet d'établissement : c'est un processus qui identifie les étapes et les moyens pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement, au profit de la personne accueillie.

Il précise également les modalités d'évaluation de la situation de la personne. Le projet personnalisé est donc une vue dynamique institutionnelle sur l'accompagnement. Chaque personne accueillie est porteuse d'un projet de vie personnel, avec ses désirs, ses ambitions, ses souhaits, ses compétences sociales, son histoire. Viser la satisfaction des besoins et des attentes de la personne accueillie conduit à la mobilisation de l'équipe pluriprofessionnelle autour du sens et de la cohérence des modalités d'accompagnement.

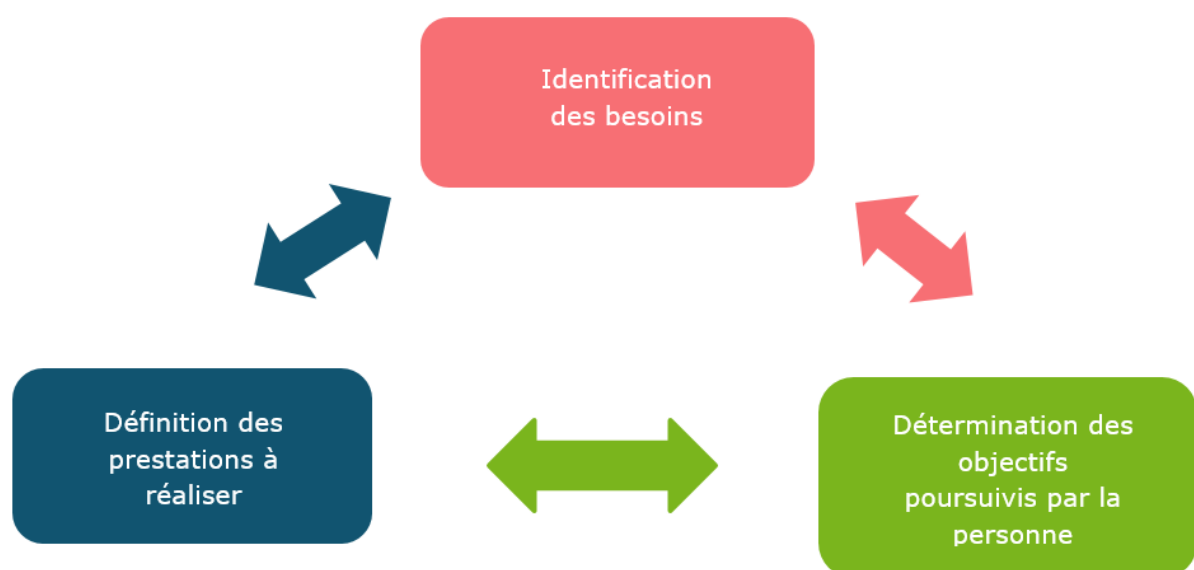
Le « projet personnalisé » :

- Témoigne explicitement de la prise en compte des attentes et des besoins de la personne (et/ou de son responsable légal)
- Induit l'individualisation et la singularité de chaque accompagnement.
- Le projet personnalisé s'appuie sur des activités et prestations individuelles et/ou collectives, en cohérence avec les ressources internes et externes de l'établissement.
- S'articule entre le volet social et le volet médical.
- Tient compte du parcours de vie, du parcours de soins, du parcours d'accompagnement de la personne.

Il est rédigé par le référent dans les six mois suivant l'admission et réactualisé chaque année.

Elaboration du projet personnalisé :

- Observations des professionnels.
 - Entretien avec la personne et /ou sa famille, son représentant légal : recueil des attentes et des besoins, détermination des axes à travailler avec la personne accompagnée.
 - Fixer les objectifs spécifiques qui permettent :
 - ✓ De restaurer, de maintenir, d'encourager l'estime de soi.
 - ✓ D'encourager à la préservation et l'acquisition de l'autonomie.
 - ✓ De maintenir, d'encourager et de développer le lien social.
 - ✓ De favoriser des actions de prévention en santé.
 - ✓ D'entretenir et de prendre soin de sa santé.
- Moyens mobilisables (Qui ? Qui Fait quoi ? Quand ? Comment ?)
- Suivi des actions (Fiche de suivi)
- Evaluation.



Les professionnels sont à l'écoute des personnes accueillies pour rechercher, susciter et accompagner leur participation, afin qu'elle soit effective.

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers. Les professionnels s'emploient à les intégrer dans le projet personnalisé.

C'est une co-construction dynamique entre la personne (et/ou son représentant légal) et les professionnels.

L'ensemble des professionnels va devoir mettre en œuvre le projet personnalisé pour proposer un accompagnement de qualité respectueux et adapté à la singularité de la personne accueillie.

L'autodétermination des personnes accueillies reste la préoccupation majeure de l'équipe pluridisciplinaire.

Les professionnels iront, en fonction des besoins de la personne accompagnée, chercher les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement.

8.6 Le processus de sortie

Le processus de sortie est inhérent au projet de la personne et à l'expression de celle-ci. Le service peut n'être qu'une étape dans le projet de vie de la personne.

La sortie du SASLA s'organise de différentes manières :

Pour la personne qui reste travailler à l'ESAT :

- Demande d'une orientation en SAVS (notification MDPH)
- Demande d'une réorientation en Foyer d'Hébergement (notification MDPH)
- Demande d'un arrêt de suivi de la personne ou du service.

La prise en compte de la demande sera envisagée par les acteurs du parcours de la personne : le responsable légal, un membre de la famille et les professionnels du service.

Pour la personne qui quitte l'ESAT :

- Demande d'une réorientation au regard de la situation.
- Départ en retraite.

L'équipe accompagne les personnes accueillies dans leur projet de sortie, afin d'éviter le risque de rupture de parcours.

8.7 L'ancrage des activités dans le territoire

Les prestations de l'établissement peuvent être produites avec d'autres structures ou intervenants, dans une logique territoriale incontournable.

Il est nécessaire d'élargir nos coopérations avec des partenaires extérieurs à l'établissement, afin de garantir un accompagnement individualisé et global.

« Le partenariat se définit comme une association active des différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié, dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation. »

Travailler ensemble, unir les compétences, les ressources et les efforts, mutualiser les moyens, produire de la synergie, est devenu une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité pour la personne accueillie. La démarche partenariale est considérée comme un principe d'action indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques.

Les professionnels, dans le champ du social, soucieux de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies, sont amenés à collaborer, à coopérer, à se coordonner, à travailler en réseau ou en partenariat.

Le partenariat institutionnel lié aux missions de l'établissement

L'établissement a signé des conventions de partenariat ou développé des coopérations permanentes avec des acteurs institutionnels, chargés des politiques publiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap :

- Le Conseil Départemental du Calvados :
Financier de l'établissement, il contribue, au travers de ses services, à rechercher, à élaborer et à mettre en œuvre les réponses adaptées aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap.
- L'APAEI des pays d'Auge et de Falaise : DAME, ESAT, SAVS.
- Le secteur hospitalier :
Avec lequel un partenariat se construit par le biais de la participation au groupe de réflexions, visant à créer un réseau de santé dans le pays de FALAISE, pour les personnes âgées ou handicapées.
- Le secteur de la psychiatrie :
Avec lequel un partenariat institutionnel reste à construire, afin de structurer les coopérations pour prendre en charge des situations individuelles des personnes confrontées à des difficultés d'origine psychique.

Le partenariat opérationnel lié aux missions de l'établissement

- Les autres associations du secteur :
Avec des conventions pour développer des coopérations et des mutualisations en continu.
Soit pour accompagner les projets personnalisés, soit pour mobiliser des actions collectives adaptées aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs Familles.
- Les collectivités territoriales :
Avec lesquelles des coopérations sont conventionnées pour ouvrir les activités de la cité aux personnes en situation de handicap, ou pour favoriser le développement d'activités.
- Les services de santé :
Avec lesquels des conventions sont signées pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux soins : Fondation de la Miséricorde.
- Les pompiers :
Avec lesquels une coopération est mise en œuvre pour actualiser de manière permanente une meilleure connaissance des lieux et de notre organisation pour les pompiers et une assurance de savoir agir pour les professionnels, en cas d'évènements ou de sinistres.
- Gendarmerie :
Il existe un partenariat avec la Gendarmerie que nous pouvons solliciter sur le versant éducatif.
- Les taxis et ambulances :
Pour garantir auprès des Résidents un bon service rendu par le chauffeur (ponctualité, transfert d'information, sécurité de l'accueil à l'arrivée...)

Le partenariat opérationnel lié à l'accompagnement des projets et des parcours des personnes

Pour assurer l'accompagnement des projets et des parcours des personnes, au plus près de leurs besoins et de leurs attentes, l'établissement a tissé de nombreuses relations avec un réseau large de partenaires opérationnels.

Ce réseau contribue :

- Au développement du co-accompagnement des personnes accompagnées,
- À la mobilisation des réponses adaptées aux situations des personnes accueillies par l'établissement.

Ce partenariat opérationnel, constitué pour l'accompagnement des situations individuelles, recouvre les différentes prestations d'accompagnement proposées en matière d'accès :

- Aux droits sociaux :
CAF, CPAM, MDPH.
- À la santé :
Hôpital, SSIAD, infirmiers libéraux, pharmacies.
- À l'emploi ou à la formation professionnelle :
Missions Locales, entreprises.
- Au logement :

Bailleurs sociaux, agences immobilières, notaires, association de droit privé (un Toit pour Soi)

- Aux activités de la cité : Associations.

Réseau et environnement local - participation sociale

- Commerçants de FALAISE :
Plusieurs coopérations sont opérantes avec des commerçants de la cité Falaisienne.
Cette collaboration engendre des échanges qui facilitent l'inclusion au sein de la cité.
- La médiathèque de FALAISE :
Lieu de socialisation, représente un partenaire important qui propose une ouverture sur les différentes formes de culture.
- Banque :
Un accompagnement de proximité est possible en fonction des besoins des personnes accueillies.
- NOMAD CAR NORMANDIE (ex Bus Verts) :
Un échange permanent entre les chauffeurs et les éducateurs permet un accès aux transports en commun à un plus grand nombre de personnes, en toute sécurité.
- Association la Ruche ressourcerie.

Travail collaboratif en lien avec les loisirs

- Infrastructures urbaines liées aux sports et aux Loisirs :
Notre expérience nous a permis de comprendre que la sollicitation d'un club extérieur nécessite un accord tacite.
Cet accord permet au club de jouer le jeu d'accueillir pleinement une personne handicapée et nous engage à ne pas sur-solliciter ce club, en limitant le nombre de participants à un, exceptionnellement deux adultes.
L'objectif est de favoriser une intégration respectueuse des équilibres de chacun.
- Organismes de Loisirs adaptés :
Nous avons développé une collaboration avec essentiellement deux organismes de vacances adaptées : Loisirs Culture Vacances et EPAL.
Ces organismes proposent des séjours adaptés aux besoins et attentes de la population accueillie.
Un bilan du séjour est envoyé à l'établissement.
Ce type de séjour permet aux personnes accueillies d'être acteur de leur choix en matière de vacances.

Partenariat lié au domaine de la santé

- Le CMP³ de FALAISE reçoit, à notre demande, les adultes volontaires pour bénéficier d'une écoute et d'un suivi spécialisés que l'établissement ne peut pas apporter.

Ce partenariat fonctionne bien et varie au fur et à mesure de l'évolution des besoins des personnes accueillies.

L'accroissement des personnes atteintes de troubles psychiques nécessite un accompagnement supplémentaire par ce type de service.

Un suivi par des psychiatres libéraux est aussi proposés.

Vie affective et sexuelle

- Planning familial :
Il intervient sur sollicitation de l'établissement dans le domaine de la vie affective et sexuelle en complémentarité de l'accompagnement au quotidien. Les interventions sont individuelles ou collectives.
- Familles et amis :
Il est important que dans l'accompagnement global, la personne accueillie puisse maintenir des liens avec son environnement social et familial.
C'est une composante importante de son épanouissement et de sa stabilité.

Partenariat lié au domaine des soins

- Les médecins : Nous avons créé un partenariat avec un médecin libéral pour travailler autour de la prévention en termes de santé. Il participe avec le soutien de l'équipe à la coordination du parcours de soin des personnes accompagnées. Il favorise le lien avec les spécialistes des établissements hospitaliers.
Cette organisation n'enlève pas la liberté à chaque résident de choisir son propre médecin.
- Les pharmacies : En fonction de la situation géographique de chacun, l'équipe favorise un lien particulier avec les pharmacies de secteur, pour que les personnes accompagnées puissent être autonomes dans la gestion de leur traitement. Aujourd'hui, le service fait encore appel à une pharmacie qui prépare les traitements sous sachets et les transmet au service. Cette délivrance de traitement par l'équipe se doit être faite sous une courte durée afin de ne pas maintenir les personnes dans un système trop proche de celui des établissements antérieurement fréquentés.
- L'hôpital : Compte tenu des pathologies diverses, il est important de poursuivre et développer le partenariat avec l'hôpital de FALAISE.
Des coordinations, en fonction des besoins liés aux pathologies, peuvent se mettre en place.
- La gériatrie en projet : Le nombre de personnes se rapprochant des 60 ans n'est pas significatif à FALAISE.
Cependant, nous constatons une accélération du vieillissement, qui nous amène à réfléchir sur les formes de partenariat avec la gériatrie, pour anticiper et répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes.

8.8 La transversalité

Les personnes accompagnées disposent d'une prise en charge et d'un accompagnement individualisé, en fonction de leur choix de vie et de leurs capacités.

Cependant, les orientations premières évoluent dans le temps, permettant ainsi à des personnes de passer d'un service à un autre en fonction des besoins, évitant ainsi toute rupture de parcours.

Pour illustrer, une personne qui a vécu en logement autonome pendant une période de sa vie et qui ne peut pas, ou ne souhaite plus, continuer ce mode d'hébergement, peut demander à rejoindre le foyer d'hébergement ESAT.

De même qu'un usager en foyer de vie, qui montre de réelles capacités dans les activités, peut amener une modification du projet initial vers un travail protégé et un hébergement en conséquence.

Cela entraîne une réorganisation du collectif et non plus seulement des adaptations individuelles. Les actions transversales à destination des usagers prennent tout leur sens, à l'égal de l'intervention de chaque professionnel sur l'ensemble des services.

Ceci est en adéquation avec les prérogatives actuelles de collaboration et de transversalité. Cela implique une mise en synergie des ressources humaines multiples en termes de compétences, qu'elles soient sanitaires, sociales, éducatives ou médico-sociales. Dans ce contexte d'évolution des politiques publiques, la perspective des organismes gestionnaires est de s'engager dans une logique de mutualisation. Cette notion de coopération, avec ses atouts et ses contraintes, doit donc être pensée comme une culture interne de notre fonctionnement.

Pour autant, il est nécessaire de s'assurer que « chacun a sa place et que chacun est à sa place ». Il en est de même pour le référent éducatif ou un service qui ne doit pas être perçu comme l'interlocuteur exclusif de la personne. S'il est en effet positionné comme « celui qui sait », cela nuit à toutes formes de coopération.

Nous retrouvons les mêmes risques si les attributions de responsabilité sont imprécises. Elles sont source de potentiels conflits qui peuvent alors se développer, avec l'appropriation exclusive d'une activité par exemple, ou un refus de porter la responsabilité d'un événement.

Dans ce contexte, l'établissement se doit de penser la mutualisation et d'innover dans des actions à l'échelle de l'ensemble des services.

La dimension de pôle hébergement prend alors tout son sens. Afin que cela puisse se matérialiser, il est alors nécessaire de penser un travail transversal entre les services, une interconnaissance et un partage de temps de réflexion. Ainsi, des temps de réunion rassemblant l'équipe du SASLA et celles de la Résidence Henri Le Clainche sont alors un atout majeur pour l'adaptation en continue des prestations d'accompagnement développées pour les personnes accompagnées.

8.9 Les Evènements indésirables

Evènements indésirables

L'évènement indésirable est un accident, incident ou dysfonctionnement, dont les conséquences sont ou auraient pu être dommageables pour les personnes accompagnées, les professionnels, les visiteurs ou les biens.

Il donne forcément lieu à la rédaction d'une fiche d'évènement indésirable, qui est remise à la Direction.

Après lecture, selon l'évènement, la Cheffe de Service Éducatif ou la Direction donne les mesures à suivre.

Elles sont reprises en réunion d'équipe, afin de les analyser pour comprendre les raisons de leur survenue et définir les actions à mettre en œuvre pour éviter leur réitération.

Évènements indésirables graves

Les ESMS doivent déclarer à l'organisme financeur dont ils dépendent tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation, qui serait susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité, ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées.

L'Arrêté du 28 décembre 2016, relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales, précise la nature des dysfonctionnements graves et des événements dont les autorités administratives doivent être informées. Mentionnés à l'article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles, ils sont définis de la façon suivante :

- Les sinistres et événements météorologiques exceptionnels.
- Les accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipement techniques de la structure et les événements en santé environnement.
- Les perturbations dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines.
- Les accidents ou incidents liés à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance.
- Les actes de malveillance au sein de la structure.
- Les situations de perturbation de l'organisation ou du fonctionnement de la structure liées à des difficultés relationnelles récurrentes avec la famille ou les proches d'une personne prise en charge, ou du fait d'autres personnes extérieures à la structure.
- Les décès accidentels ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne.
- Les suicides et tentatives de suicide, au sein des structures, de personnes prises en charge ou de personnels.
- Les situations de maltraitance à l'égard de personnes accueillies ou prises en charge.

- Les disparitions de personnes accueillies en structure d'hébergement ou d'accueil, dès lors que les services de police ou de gendarmerie sont alertés.
- Les comportements violents de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard de professionnels, au sein de la structure, ainsi que les manquements graves au règlement du lieu d'hébergement ou d'accueil qui compromettent la prise en charge de ces personnes ou celle d'autres usagers.

8.10 Diffusion des recommandations de l'HAS au sein de l'établissement

Elles permettent aux professionnels des structures médico-sociales et sociales de se situer au regard de leur pratique quotidienne.

Elles ont vocation à être une ligne directrice de bientraitance et de sécurité de toute personne accueillie.

Elles permettent de mettre en œuvre un accompagnement adapté et de qualité en faveur des personnes accueillies.

Les RBPP sont à disposition dans des classeurs, dans le bureau central de la résidence. Chaque action posée doit être interrogée afin de s'inscrire dans ce schéma de pensée incontournable.

8.11 Communication et coordination interne

Equipes ou thèmes	Thème des réunions	Participants et animateurs	Périodicité et durée	Traces
Les réunions des professionnels				
Réunion de service	Le fonctionnement du service Point de situation en équipe Etude des situations à particularisme Projet personnalisé	Equipe + direction	2/mois	Compte rendu Feuille émargement
Réunions transversales	- Travail sur différents thèmes et pratiques professionnels - informations - situation de mobilité entre la Résidence et le SASLA	Equipe résidence et équipe SASLA + direction	1/trimestre	Compte rendu Feuille émargement
Projet personnalisé	Présentation et signature	Personne accompagnée +Réfèrent SASLA +responsable légal+ direction	1/an/ personne	PP
Réunion qualité	Un professionnel participe aux réunions qualité en lien avec la résidence hébergement			
Réunions de pilotage de l'évaluation interne				A venir
Réunions de pilotage de l'évaluation externe				A venir
Les réunions associatives				
Suivi des commissions et projets	Commissions et projets	Directeurs, DG DRH	1 fois par mois, sauf le mois d'août	Compte rendu
Comités techniques	Fonctionnement associatif	Directeurs, DG, DRH, RAF, Président	1 fois par mois, sauf le mois d'août	Compte rendu
Comités techniques élargis	Fonctionnement associatif, commissions et projets	Cadres hiérarchiques, DG, DRH, RAF, Président	2/3 fois par an	Compte rendu
Bureau directeurs	Orientations associatives Fonctionnement associatif	Les membres du bureau ainsi que ceux du Comité technique	2 fois par an	Compte rendu
Comité Qualité Global	Point sur les axes d'amélioration au niveau associatif	Responsables et référents qualité	2/3 fois par an	Compte rendu

Groupes de travail thématiques	Selon sujet défini	Selon le thème : salariés (cadres et non cadres), bénévoles ...	Variable	Compte rendu
Commissions prospectives	Echanges sur la gestion des listes d'attentes	Le ou les directeurs et des membres du bureau	Autant que de besoins	Compte rendu (PV de bureau)
Réunions salariés / administrateurs	Présentation des réalisations et objectifs de l'association à tous les salariés.	Bureau et le directeur de l'Établissement de chaque site	1 fois tous les deux ans	Invitation sous forme de note d'information
Les instances représentatives du personnel				
Délégués du personnel	Sur questions transmises	Directeur et élu(s) délégué(s) du personnel	1 fois par mois par structure	Cahier de DP
Comité d'entreprise	Ordre du jour obligatoire	Personnel élu à cette instance, les délégués syndicaux, représentants de l'association	1 fois par mois	Compte rendu
Commission NAO	Ordre du jour obligatoire	Un représentant par syndicat accompagné par un salarié et les représentants de l'association	Organisée 1 fois par an sur plusieurs réunions	Compte rendu à chaque réunion. PV d'accord ou de désaccord en fin.
CHSCT	Ordre du jour obligatoire	Personnel élu, médecin du travail, CARSAT, DIRECCTE et représentants de l'association	4 fois par an	Compte rendu
Les réunions avec les usagers				
Conseil de la Vie Sociale	Ordre du jour	Elus + représentant de la mairie + membre élus + directrice	3/an	
Réunions d'information	Selon les sujets proposés et les thèmes demandés	Equipe éducative		
Les réunions avec les partenaires				
Réunions avec les partenaires institutionnels (ARS, Conseil départemental, etc.)	Sur invitation	directrice		

9. Les ressources humaines

Les Ressources Humaines font l'objet d'une attention particulière au sein de l'Association car elles sont le socle d'un accompagnement de qualité au bénéfice des personnes accueillies. Aussi, le projet associatif 2022-2027 contient 3 orientations en matière de ressources humaines pour préserver, développer et fidéliser les femmes et les hommes qui travaillent au sein de l'Association et qui font sa force :

- Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité,
- Œuvrer pour une qualité de vie au travail,
- Soutenir l'initiative et la créativité des salariés.

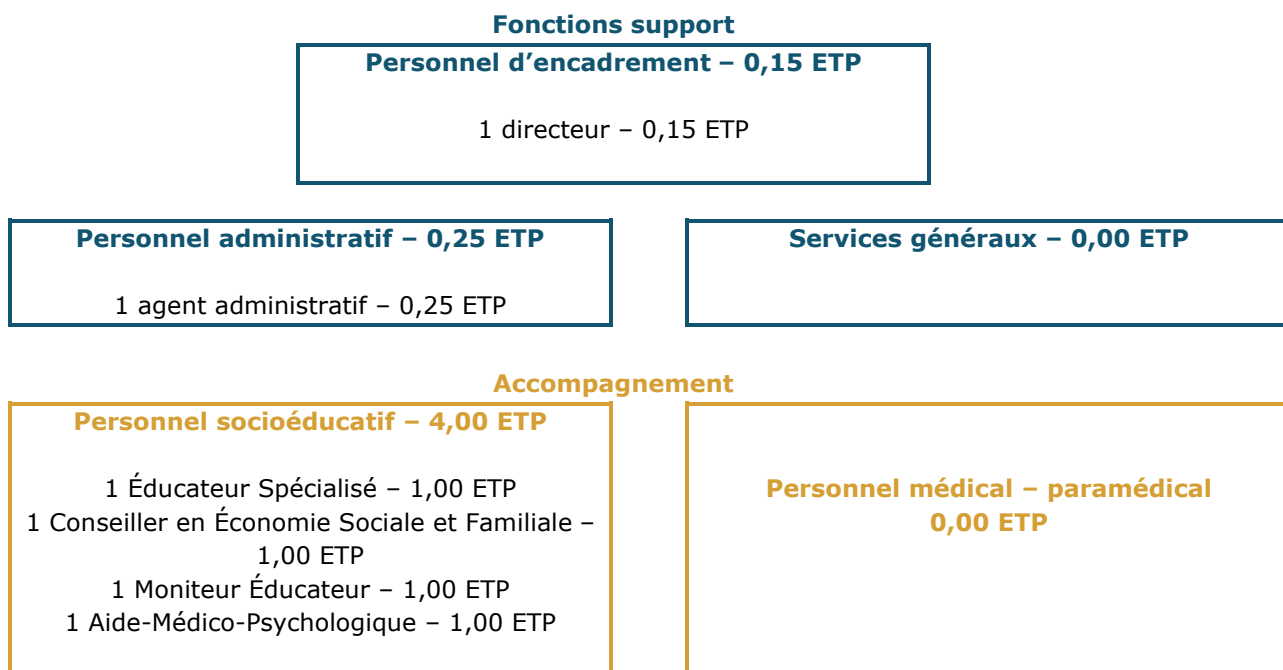
L'équipe de direction du SASLA décline cette politique en tenant compte de l'histoire et des spécificités du service.

9.1 Professionnels et compétences mobilisées

Le service s'appuie sur des professionnels qualifiés que ce soit au niveau éducatif, administratif et managérial.

Pour participer au maintien de la dynamique professionnelle, une étude de **l'organigramme** est réalisée chaque année et avant chaque nouvelle embauche par l'équipe de direction. L'ajustement optimal entre les besoins d'accompagnement et les moyens humains est ainsi favorisé.

A la date du 01-01-2023, l'organigramme est le suivant :



Les délégations

Pour répondre aux obligations de l'article L 312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les compétences et les missions confiées par délégation aux cadres hiérarchiques sont formalisées dans un document unique de délégation (DUD).

Ce document précise la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable ;
- Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

Le document unique de délégation est accessible au siège social de l'association.

Les rôles et les fonctions

Fonctions	Rôles
Directeur	Gestion des ressources humaines Recrutement Pouvoir disciplinaire Management du Chef de service éducatif Conduite et mise en œuvre du projet de Service en lien avec les RBPP Gestion budgétaire du Service Relations familles Admissions Sorties Dans le cadre des commissions prospectives Coordination et partenariat avec le financeur, la MDPH, les établissements et services Représentation de l'Association auprès des professionnels et des représentants du personnel Veille législative réglementaire Mise en œuvre de la démarche qualité Mise en conformité des obligations
Equipe éducative	Connaissance et application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles Concevoir et conduire une analyse et une action éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire Intervenir dans le respect de la déontologie et contribuer à évaluer et développer la qualité dans l'établissement Communiquer en externe, être en veille face aux évolutions du secteur et du territoire Réguler la dynamique de groupe et proposer un espace d'accueil agréable et sécurisant Construire avec la personne accompagnée le projet d'accompagnement et le mettre en œuvre
Agent administratif	Assurer le suivi de la facturation Tenue et contrôle des documents Assurer le suivi budgétaire et comptable des factures et banques Communiquer en externe, être en veille face aux évolutions du secteur et du territoire Assurer le rapprochement de la facturation des produits de séjour Assurer le suivi des dossiers des personnes accompagnées

9.2 Gestion des ressources humaines

La gestion prévisionnelle des emplois et de compétences

L'équipe de direction de l'établissement a pour mission d'assurer l'adéquation qualitative et quantitative entre les besoins des personnes accueillies et le profil des professionnels. Les efforts vont collectivement porter sur l'amélioration des outils en place pour une réelle mise en œuvre de tous les volets de la GPEC : recrutement, intégration des nouveaux salariés, entretiens professionnels, formation ...

Le recrutement de salariés

En évaluant les compétences et la motivation lors du recrutement, l'équipe de direction met tout en œuvre pour avoir un personnel adéquat en nombre et en qualification. Chaque nouvelle embauche fait l'objet d'une étude particulière. Les postulants se soumettent à des entretiens et, selon les postes, à des tests techniques.

Les entretiens professionnels

L'équipe de direction conduit les entretiens professionnels individuels des professionnels. Ces entretiens ont pour objectif de recenser les besoins de formation et d'élaborer le projet professionnel des salariés.

La formation

Un plan de formation est mis en œuvre chaque année. Il est pensé, et anticipé, en cohérence avec les orientations du projet de service et avec les besoins d'adaptation de l'accompagnement. Il bénéficie à l'ensemble du personnel.

L'Association mutualise par ailleurs des formations entre tous ses établissements et services afin de réduire les coûts et ainsi augmenter le nombre de bénéficiaire.

Les analyses des pratiques

Ces temps animés généralement par un intervenant extérieur, dans un cadre sécurisant, offrent aux professionnels la possibilité d'évoquer leurs pratiques, de les partager avec leurs collègues, de les questionner, dans le but de les améliorer.

Le travail en équipe pluri disciplinaire

Il occupe une place importante dans l'accompagnement dans la mesure où il permet :

- une meilleure coordination et cohérence des actions des uns et des autres,
- une meilleure organisation du travail,
- et une objectivisation des observations individuelles.

Si le travail pluridisciplinaire se fait en continu, il existe néanmoins une réunion spécifique au service ou la pluridisciplinarité prend un caractère formel :

- Réunions Éducatives :

Elles ont lieu tous les 15 jours.

Y sont présents l'équipe éducative et la Direction.

La participation des professionnels dans l'élaboration et l'amélioration des outils de travail est encouragée.

La qualité de vie au travail

Une démarche sur la qualité de vie au travail a été initiée par l'Association au cours de l'année 2022 via un diagnostic réalisé par l'APAVE. Un plan d'action va être réalisé pour faire suite à ce diagnostic.

La qualité de vie au travail va intégrer le plan d'amélioration continu de notre service.

10. Les axes d'amélioration du projet

10.1 Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet de service

La vie du projet ne s'arrête pas à sa rédaction. Dans sa dimension prospective, le projet nécessite un suivi et une actualisation. Le suivi est celui de la réalisation des objectifs d'évolution indiqués dans le projet, à partir notamment des fiches actions et des tableaux de bord mis à jour.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet de service, deux instances sont mises en place :

- Un groupe de pilotage propre à l'établissement / le service : le Comité Qualité Etablissement
- Un groupe de pilotage associatif, assurant le pilotage et l'évaluation des axes transversaux des projets des établissements ou des services : le Comité Qualité Global

Voir le schéma de l'organisation de la qualité en annexe.

10.2 Les axes d'amélioration

Actions communes à tous les établissements & services de l'association

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif opérationnel	Moyens envisagés
Promouvoir la bientraitance et la réflexion éthique des professionnels <i>(Engagement / salariés)</i>	Promouvoir la culture éthique	- Mettre en place la démarche - Organiser une instance associative	- Créer un groupe de travail pour définir les modalités de mise en place d'un comité éthique
Définir et mettre en œuvre une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises <i>(Transversal)</i>	Intégrer les préoccupations sociales et environnementales à l'activité des ESMS et promouvoir le développement durable	- Mettre en place la démarche - Faire un état des lieux et définir les priorités	- Créer des groupes de travail associatifs selon les thématiques arrêtées - Créer des questionnaires
Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être <i>(Epanouissement / personnes accompagnées)</i>	Permettre à la personne d'être actrice de son parcours	- Définir les conditions d'autodétermination sécurisées pour la personne accompagnée - Sensibiliser les professionnels	- Faire une étude sur les modalités de mise en œuvre du droit à l'expérimentation - Recueillir dans le cadre du CVS les avis des personnes sur ce thème - Développer les groupes d'expression

Œuvrer pour une qualité de vie au Travail <i>(Epanouissement / salariés)</i>	Œuvrer pour une qualité de vie au travail	- Réaliser le plan d'actions suite au diagnostic réalisé en 2022	- Constituer des groupes de travail pluridisciplinaires au niveau associatif - Intégrer la QVT dans les plans qualités des ESMS
Développer un système d'information performant et conforme <i>(Transversal)</i>	Développer un usage éthique et sécurisé du numérique dans tous les établissements et services	- Faciliter les échanges d'informations au service de la qualité d'accompagnement des usagers et améliorer les conditions de travail des professionnels	- Créer un groupe de pilotage associatif - Créer un groupe projet dans chaque ESMS - Déployer le DUI

Actions du SASLA de FALAISE

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif (s) opérationnel(s)	Moyens envisagés
Favoriser l'accompagnement à l'autonomie et l'accompagnement à la santé <i>(Personnes accompagnées / engagement)</i>	Promouvoir la continuité du parcours santé	- Maintenir la dynamique de la prise en charge des problématiques santé. - Développer la prévention. - Rendre actrice son parcours de santé la personne accompagnée	- Conforter les partenariats existants et en développer d'autres. - Développer le recours à la Télémédecine. - Convention Hôpital de Falaise. - Sensibiliser et former le personnel. - Adapter l'accompagnement à la santé des vieillissants - Partenariat pharmacie de ville - Création d'outils individualisés.
Permettre la participation à la vie sociale et les liens sociaux, dans et hors l'établissement ou le service <i>(Personnes accompagnées/épanouissement)</i>	Dynamiser le fonctionnement de l'instance CVS	Favoriser, soutenir et encourager l'expression et la compréhension des personnes accompagnées.	- Maintenir une culture de la préparation des réunions au sein du pôle. - Faciliter l'appropriation des comptes-rendus de réunions (FALC) - Co-construire, avec les membres du CVS, un outil de suivi régulier de la mise en œuvre des avis et propositions. - Proposer une visite à chaque élection aux élus du CVS et rencontre avec les résidents et les équipes. - Evaluer la méthodologie de préparation, d'implication, de restitution auprès des personnes accompagnées.
Respecter les droits des personnes accompagnées et favoriser l'exercice de leurs droits fondamentaux et libertés individuelles	Accompagner à la vie affective et sexuelle.	Favoriser l'expression, la compréhension des personnes accompagnées Conforter une démarche de prévention et d'éducation à la vie affective et sexuelle.	- Conforter les partenariats existants et en développer - Instaurer et développer des groupes d'expression avec les personnes accueillies. - Sensibiliser et former les professionnels.

<i>(Personnes accompagnées / engagement)</i>			
Etre force de proposition dans une dynamique d'adaptation permanente et de transformation de notre offre <i>(Personnes accompagnées / créativité)</i>	Promouvoir l'offre de service	Identifier les besoins du territoire auprès des partenaires. Assurer une connaissance du service auprès des acteurs du département.	- Proposer des journées portes ouvertes : partenaires et familles. - Développer le réseau avec les ESAT, IMPro... - Rencontrer les parents / représentants légaux des travailleurs ESAT afin de les informer sur les propositions d'accueil.
Promouvoir l'inclusion scolaire, l'inclusion professionnelle et l'habitat inclusif selon les capacités et potentialités des personnes accompagnées <i>(Personnes accompagnées / épanouissement)</i>	Habiter et cohabiter dans un parcours inclusif	Développer l'offre de service, afin d'être au plus près des attentes et des besoins des personnes orientées vers un SASLA.	- Adapter le logement pour la personne qui entre en âge (SAS collectif) - Rester dans son logement (SAS collectif) quand l'âge de la retraite est venu. - Rénover les espaces douche « Foyer Les Près ». - Transformer un appartement de la Résidence hébergement en appartement SASLA renforcé. - Acquérir un appartement en ville afin de valider les compétences à vivre chez soi. - Acquérir un container écoresponsable à installer sur le site « Foyer Les Près » afin d'expérimenter la vie en solo et en ayant la sécurité du collectif de proximité.
Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie <i>(Engagement / Personnes accompagnées)</i>	Prévenir et accompagner la perte de capacité progressive des usagers	Développer les compétences des professionnels Apporter soin et confort en maintenant les stimulations Répondre aux besoins individuels de chacune des personnes malgré l'hétérogénéité des groupes	- Proposition de temps de formation spécifiques sur le vieillissement du public accueilli - Aménagement des lieux de vie, des installations et de l'accompagnement Maintien des acquis par le biais de projets adaptés et révisés - Respect des temps individuels et du rythme de chacun
Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être Accompagner les personnes en situation de	Formaliser le parcours de l'usager	Intégrer la logique de parcours de vie Maintenir et développer les accueils temporaires pour évaluer les besoins Développer une offre de service pour les stagiaires. Développer notre connaissance des partenaires et se faire connaître d'eux.	- Favoriser la dynamique de pôle. - Formalisation de rencontres régulières avec les partenaires (IME, ESAT...) - Pouvoir proposer un hébergement dédié. - Rencontre avec de nouveaux partenaires et maintien des relations avec les partenaires connus et les enrichir.

handicap dans leur parcours de vie <i>(Engagement & Epanouissement / Personnes accompagnées)</i>			
Promouvoir l'inclusion scolaire, l'inclusion professionnelle et l'habitat inclusif selon les capacités et potentialités des personnes accompagnées <i>(Personnes accompagnées / épanouissement)</i>	Renforcer la démarche d'un parcours inclusif	Adapter l'offre de service aux spécificités des personnes accompagnées Développer des nouvelles formes d'habitat Développer l'offre de service, afin d'être au plus près des attentes et des besoins des personnes orientées vers un SASLA (appartement expérimental)	- Développer l'offre d'habitat tout au long de la vie. - Rester dans son logement (SAS collectif) quand l'âge de la retraite est venu. - Rénover les lieux. - Acquérir un appartement en ville afin de valider les compétences à vivre chez soi. - Expérimenter la vie en solo et en ayant la sécurité du collectif de proximité.
Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité <i>(Engagement / Salariés)</i>	Favoriser la transversalité et la coopération sur les différents services du complexe d'hébergement	Favoriser les actions communes entre les différentes autorisations Favoriser les rencontres inter-services Mutualiser les compétences	- Formalisation de temps communs (réunion de projets, ADPP, formations) - Participation aux réunions d'autres services et à des projets d'activités en commun (transferts...)

Annexes

Annexe 1 Schéma de l'organisation de la qualité

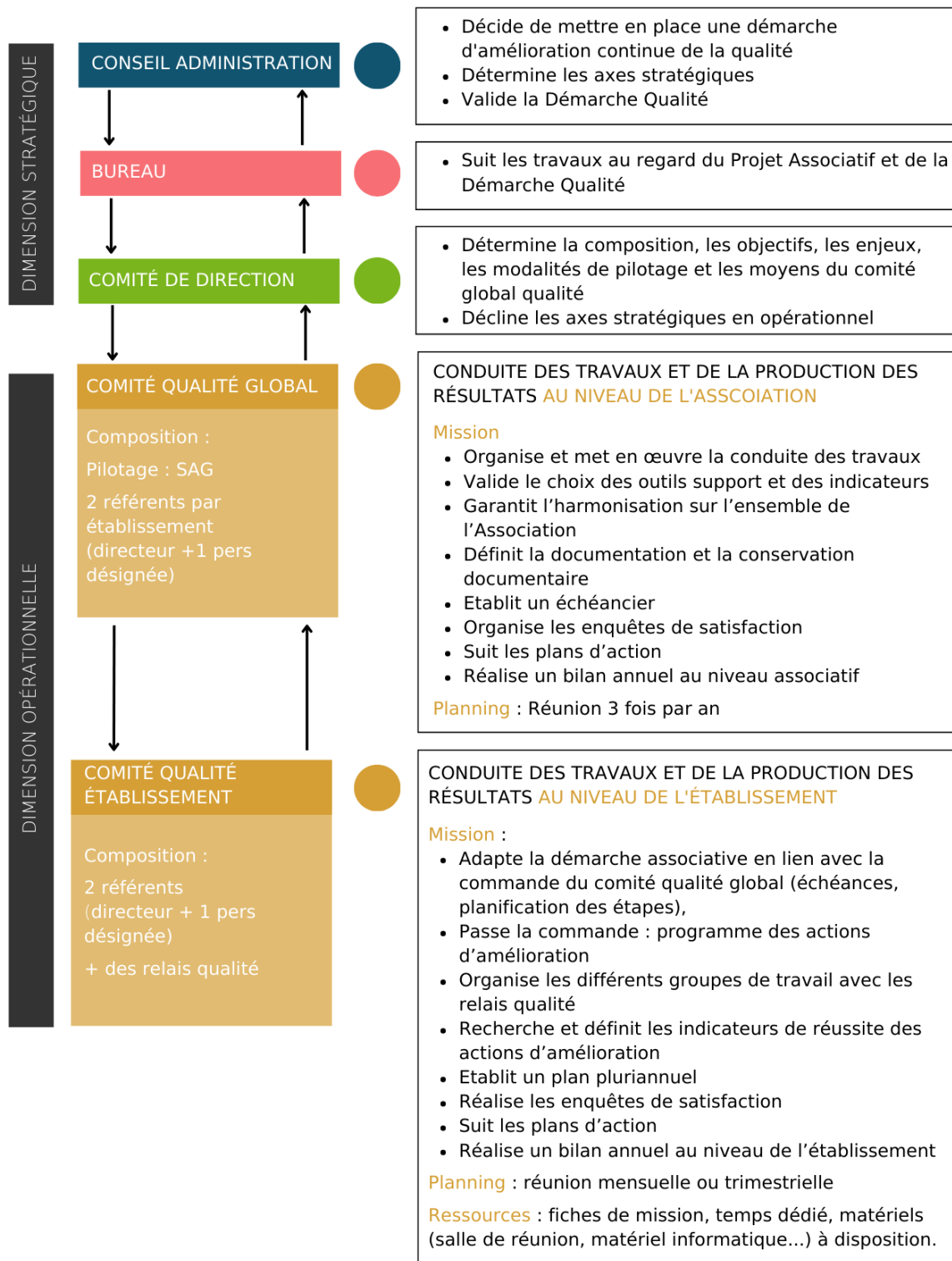
Annexe 2 Glossaire

Annexe 3 Sources documentaires

Annexe 4 Projet équilibre alimentaire

A1. Schéma de l'organisation de la qualité

ORGANISATION DE LA QUALITÉ



A2. Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACTP	Allocation Compensatrice Tierce Personne
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées
CDAPH	Commission des Droits et d'Autonomie des Personnes Handicapées
CD	Conseil Départemental
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité Nationale pour l'Autonomie
COPIL	Comité de Pilotage
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DUD	Document Unique de Délégation
EAM	Etablissement d'Accueil Médicalisé
EANM	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements Sociaux et Médico-sociaux
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FDV	Foyer De Vie
GOS	Groupe Opérationnel de Synthèse
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GVT	Glissement Vieillessement Technicité
HAD	Hospitalisation A Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico-Educatif
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAG	Plan d'Accompagnement Global
PRIAC	Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie
PRS	Plan Régional de Santé
RQTH	Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
SASLA	Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome
SRS	Schéma Régional de Santé

A3. Sources documentaires

- Projet associatif
- Schéma Régional de Santé (2018 – 2023) Normandie
- Schéma départemental de l'autonomie (2019 – 2023) Calvados
- <https://www.unapei.org>
- <https://www.has-sante.fr>
- Recommandation des bonnes pratiques professionnelles : « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service »
- <https://www.legifrance.gouv.fr>
- <https://www.cnsa.fr>

A4. Projet équilibre alimentaire

PROJET ÉDUCATIF
ATELIER ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

Public concerné :

Les personnes accueillies au SASLA, ayant des difficultés à établir des menus équilibrés.

Objectif principal :

Donner aux personnes accueillies quelques éléments d'information sur l'équilibre alimentaire, afin de leur permettre d'évaluer, en positif et négatif, leur propre comportement nutritionnel.

Leur donner les moyens de remédier à leurs éventuelles erreurs, en faisant intervenir la notion de choix.

Objectifs intermédiaires :

- Apporter aux personnes accueillies quelques connaissances de base sur l'équilibre alimentaire (classification par famille selon un code couleur, rôle des différents composants tels que les vitamines, les protéines, les glucides...)
- Aborder les différents modes de cuisson (vapeur, grillé...)
- Aborder les différents modes de conservation (congeler, protéger la nourriture au réfrigérateur, ne pas recongeler un aliment qui l'a déjà été...)
- Travailler sur les proportions, à l'aide de documents imagés, pour les différents objectifs abordés ci-dessus.
- Délivrer des messages de préventions élémentaires (rôle du petit-déjeuner, nécessité de diversifier les repas) en expliquant le bien-fondé de ces conseils.

D'autre part, en leur faisant prendre conscience de leur capacité à intervenir sur la gestion de l'alimentation et de leur santé, cet Atelier va permettre aux personnes accueillies d'apporter leurs témoignages sur leurs habitudes alimentaires et leurs réactions par rapport aux conseils donnés.

Ces échanges sont importants pour que cet Atelier soit interactif, de façon à ce que les personnes accueillies s'approprient plus facilement les conseils donnés.

Ceci permettra aussi de favoriser une évaluation directe de l'impact de l'information, en demandant aux personnes accueillies de réaliser une assiette avec les informations apportées.

Les moyens d'évaluation :

Échange avec les personnes accueillies, sur leurs connaissances, leurs goûts, leurs habitudes alimentaires (état des lieux, constat)

- Apport visuel sur la classification alimentaire, tenant compte du code couleur (à voir avec l'ESAT afin d'avoir les mêmes repères)
- Affiches.
- Photos découpées.
- Images.

Validation des acquis par la mise en place d'un Atelier Cuisine, afin d'élaborer avec le Groupe un repas équilibré.

Ceci quand le protocole sanitaire le permettra.

Déroulement de l'Atelier :

- Echange avec les usagers.
- Pourquoi mange-t-on ?
- Rôle des composants alimentaires ?
- Comment mange-t-on ?
- Les différents rythmes ? (Semaine, week-end, vacances...)
- Attribution des codes couleurs (les mêmes que ceux mis en place à l'ESAT)
- Céréales et dérivés.
- Produits laitiers.
- Fruits et légumes.
- Viandes, poissons et œufs.
- Matières grasses.
- Sucrierie.
- Informations et conseils sur la répartition alimentaire.
- Petit-déjeuner : comment le rendre performant jusqu'au repas du midi, pour éviter les grignotages, le piège des céréales trop sucrées....
- L'équilibre alimentaire sur 1 repas, 1 journée, 1 semaine.
- Les petits plaisirs à ne pas interdire, mais à petite dose.

Conclusion :

- Questionner les personnes accueillies sur ce qu'elles peuvent changer au niveau de leurs habitudes alimentaires.
- Evaluer les personnes accueillies sur ce qu'elles ont retenu des conseils et des informations apportées.